



**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE ET
MARGES A L'HORIZON 2023**

Conseil municipal du 23 juin 2020

Ville de Gif-sur-Yvette
&
Cabinet Michel Klopfer
4, rue Galilée
75116 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescalier@cabinetmichelklopfer.fr

PARTIE 1 : ETAT FINANCIER DE LA VILLE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2019

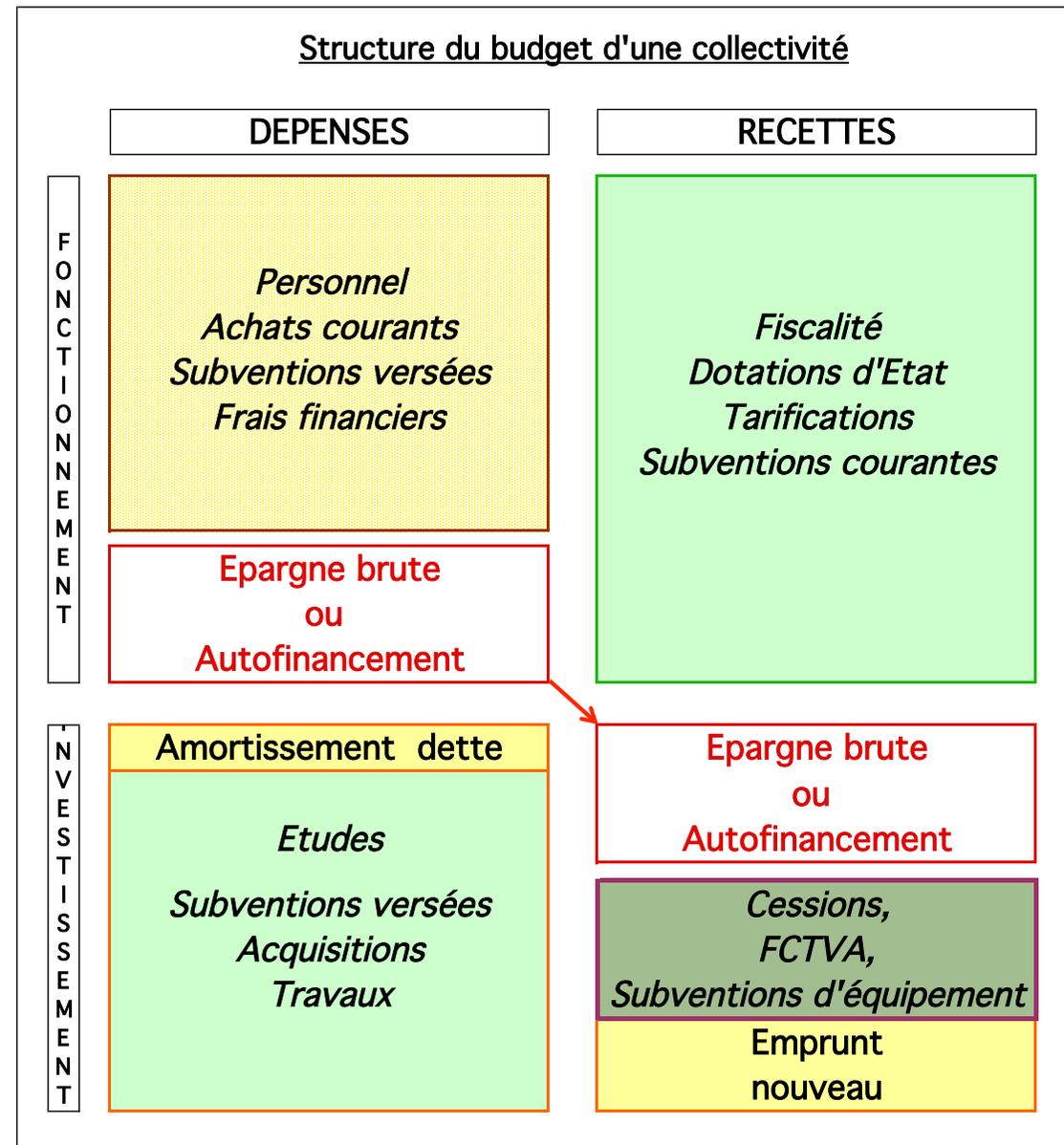
STRUCTURE D'UN COMPTE LOCAL ET MODALITES D'EQUILIBRE

✓ 2 sections :

- Fonctionnement = flux courants.
- Investissement, dont le remboursement en capital des emprunts.

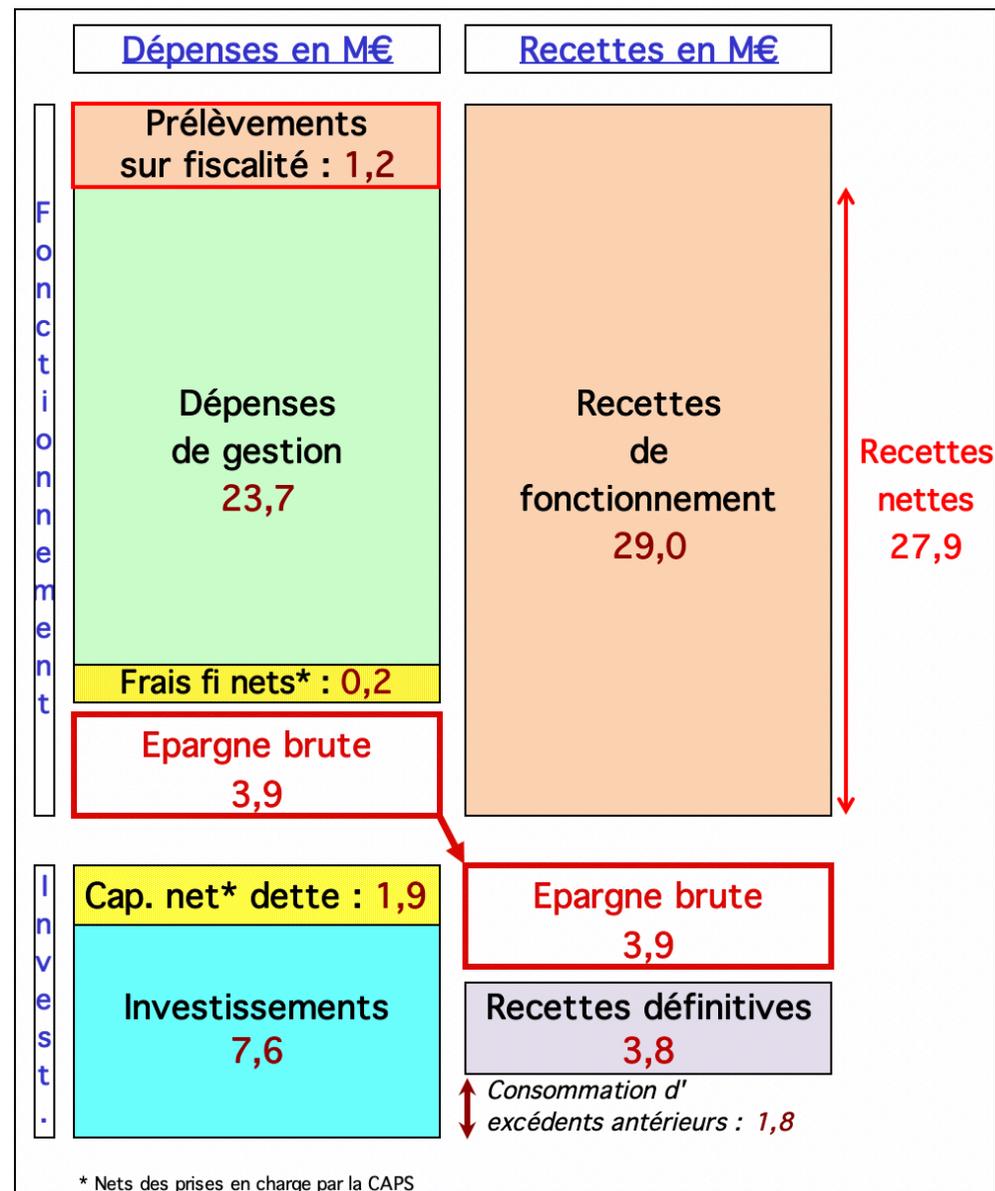
✓ Règles strictes : d'équilibre

- Le fonctionnement ne peut être déséquilibré.
- Au sein de l'investissement, l'amortissement de la dette doit être assuré par des ressources hors emprunts et subventions.



STRUCTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 VISION D'ENSEMBLE DES FLUX REELS DE L'EXERCICE

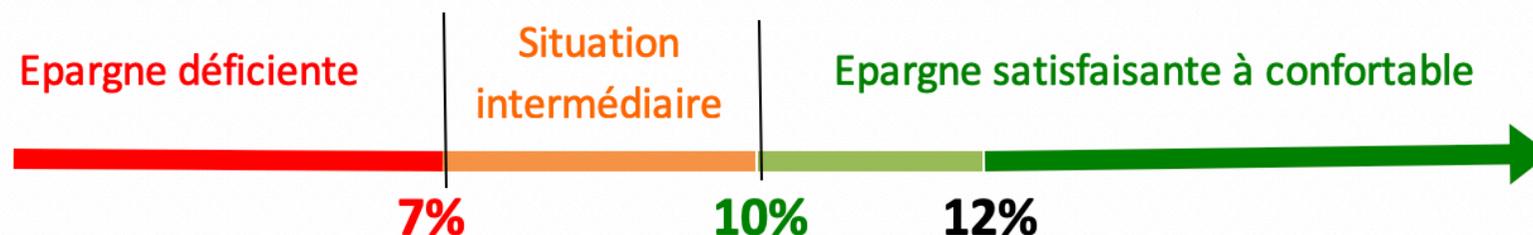
- ✓ **Dépenses totales = 34,6 M€ :**
 - **Fonctionnement : 25,1 M€**
→ dont 1,2 M€ de prélèvements sur recettes détaillés plus loin.
 - **Investissement : 9,5 M€.**
 - Ratio $\frac{3}{4}$ - $\frac{1}{4}$ dans la moyenne des villes comparables.
- ✓ **Epargne brute = 3,9 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 2,1 M€** nets des prises en charge CPS liés au transfert de la voirie.
 - Int. : 0,2 M€, capital : 1,9 M€.
- ✓ **Désendettement d' 1,9 M€ :**
 - 1,9 M€ de remboursements et aucun emprunt nouveau cette année.



LE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE : UN RATIO SATISFAISANT

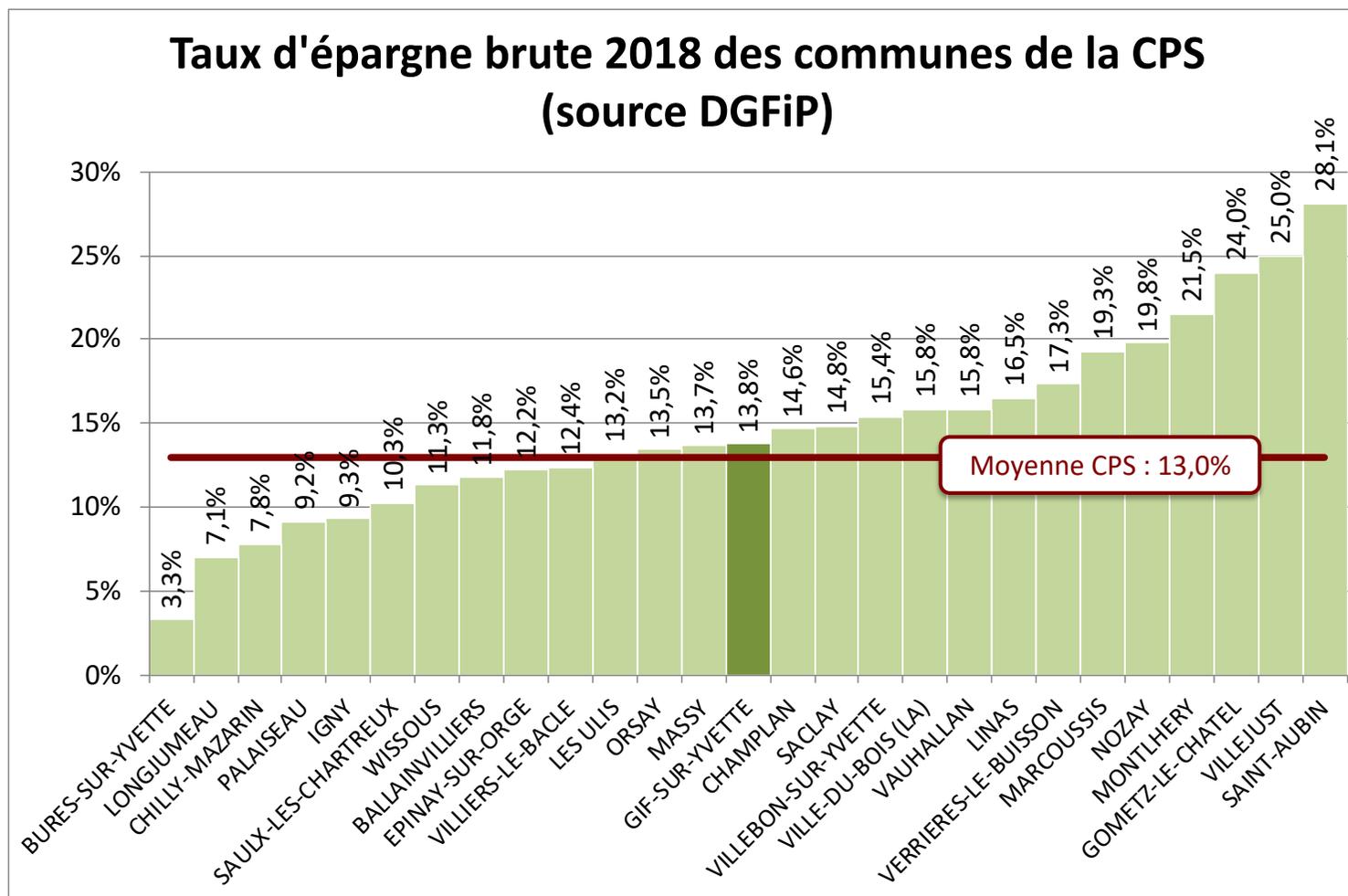
- ✓ **Ratio de « taux d'épargne brute »** = part des recettes nettes de fonctionnement restant disponibles pour investir.
 - Indicateur important d'analyse financière d'une collectivité.

- ✓ **Echelle de lecture :**



- ✓ **Ratio giffois : $3,9 / 27,9 = 13,9\%$ → très satisfaisant.**
 - Supérieur à la moyenne de la strate (2018) : 13,1%.
 - Supérieur à la moyenne des communes de la CPS (2018) : 13,0%.

LE TAUX D'ÉPARGNE BRUTE : COMPARAISON CPS



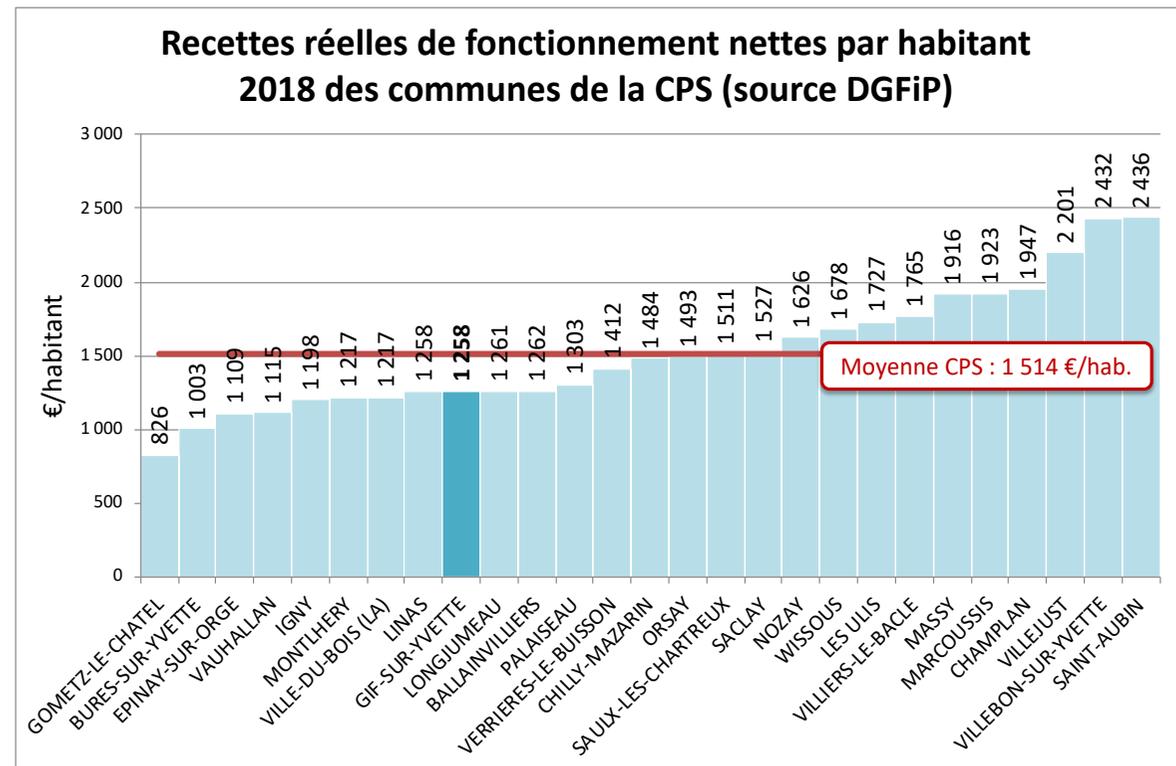
RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UN NIVEAU COMPARATIVEMENT BAS

- ✓ Recettes réelles de fonctionnement nettes* 2019 = **27,9 M€**, soit **1 280 €/habitant**.

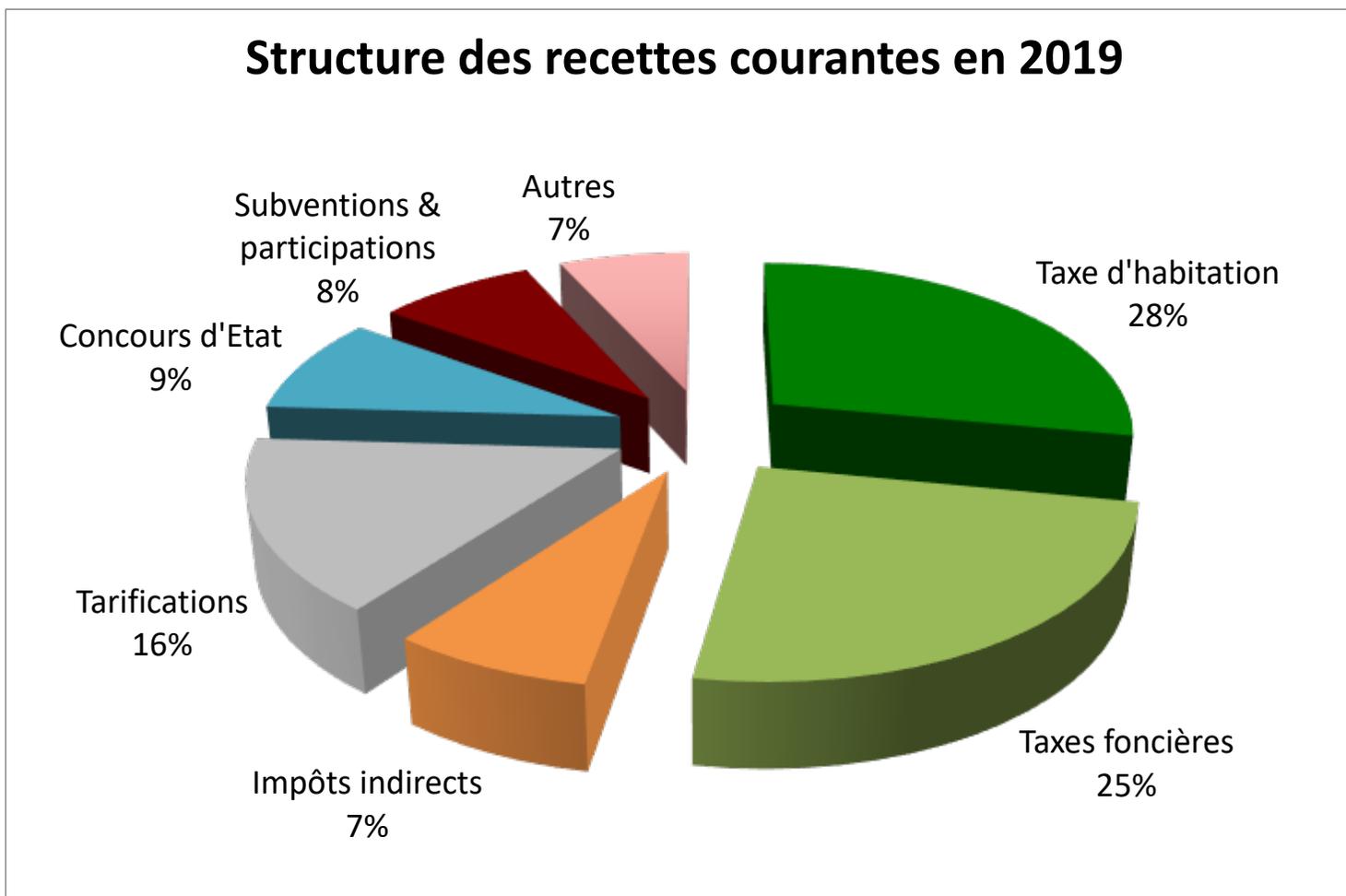
* Nettes des prélèvements sur recettes et des récupérations d'intérêts CPS imputées sur les frais financiers.

- ✓ Ratio inférieur de **12%** à la moyenne 2018 de la strate (1 457 €).

- ✓ Gif compte parmi les communes les moins pourvues en recettes courantes de la CPS.



LES RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT : STRUCTURE



DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES PEU EVOLUTIVES AU COURS DU MANDAT PRECEDENT

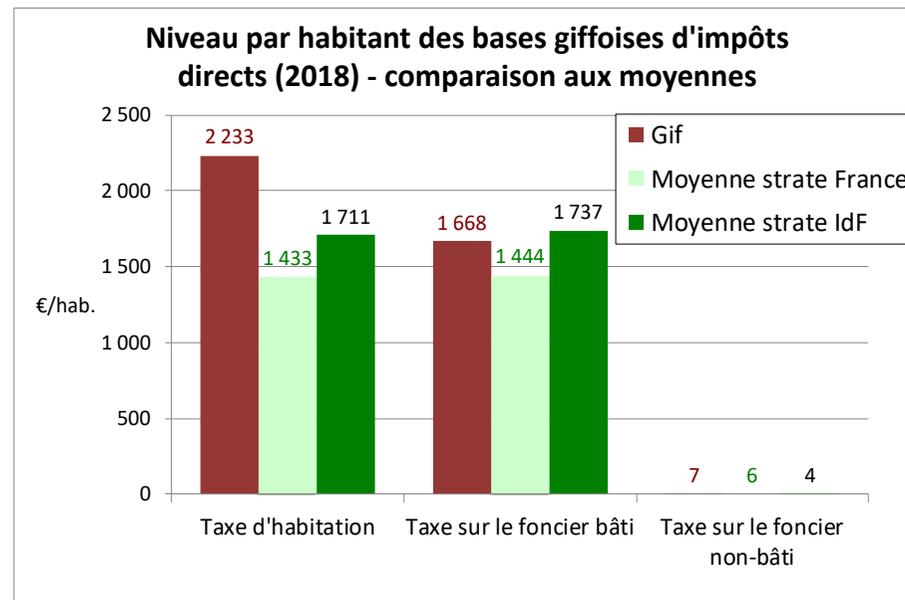
- ✓ Le mandat précédent a été marqué par **la quasi-stagnation des recettes de fonctionnement : +0,7 M€ en 6 ans, soit +0,4%/an en moyenne.**
- ✓ Les pertes de dotations d'Etat (-2,2 M€) et la montée en puissance du prélèvement « FPIC » (0,3 M€) ont repris l'essentiel de la croissance des recettes fiscales (+2,0 M€) et autres produits propres.

Variation des recettes de fonctionnement à périmètre constant sur 6 ans

	M€	%/an
Fiscalité directe (3 taxes)	+1,4	1,6%
Droits de mutation	+0,6	9,2%
Dotation globale de fonctionnement	-2,2	-13,2%
Prélèvement "FPIC"	-0,3	15,1%
Subventions CAF	+0,6	6,2%
Autres recettes	+0,5	1,5%
Total	+0,7	0,4%

FOCUS SUR LA FISCALITE DIRECTE : DES BASES ELEVEES

- ✓ Gif dispose **de bases de fiscalité directe élevées.**
- ✓ C'est particulièrement vrai de la taxe d'habitation (TH).
 - Malgré l'existence d'un abattement à la base au plafond légal de 15% → Le taux ne dit pas tout de la pression fiscale.
- ✓ Ecart moindre sur la taxe foncière en raison de la modicité des bases d'entreprises sur le territoire giffois.

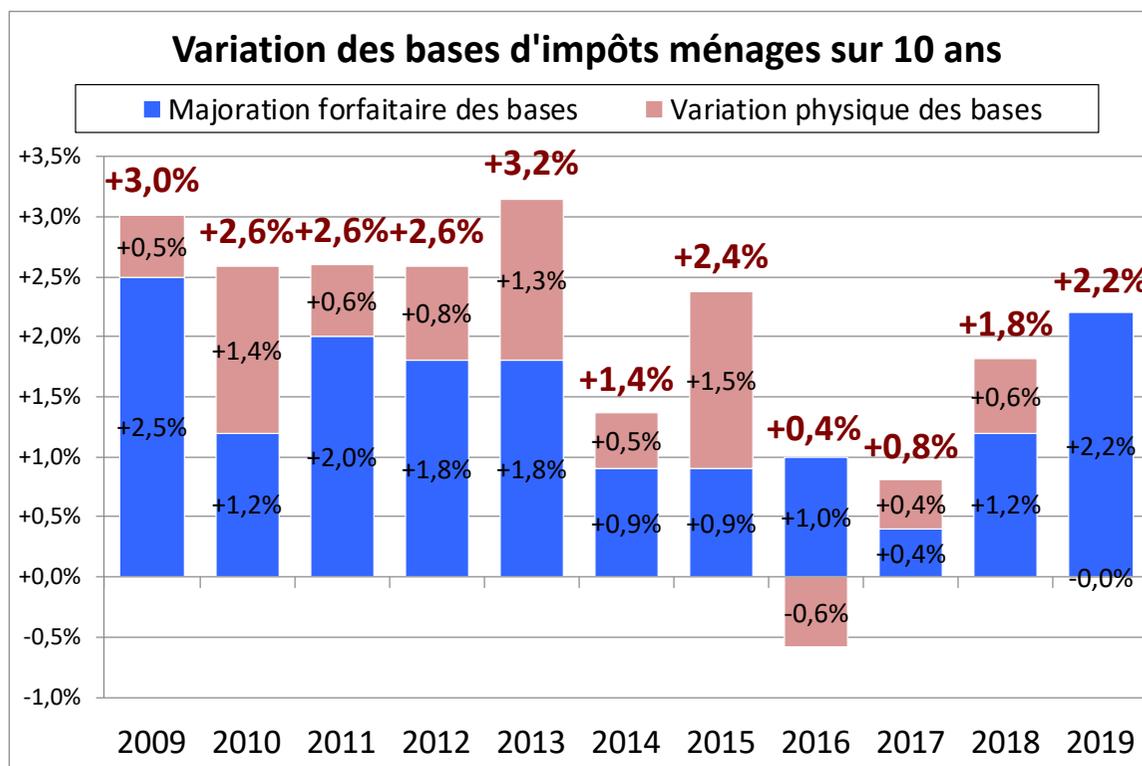


BASES DE FISCALITE DIRECTE : UNE DYNAMIQUE REGULIERE

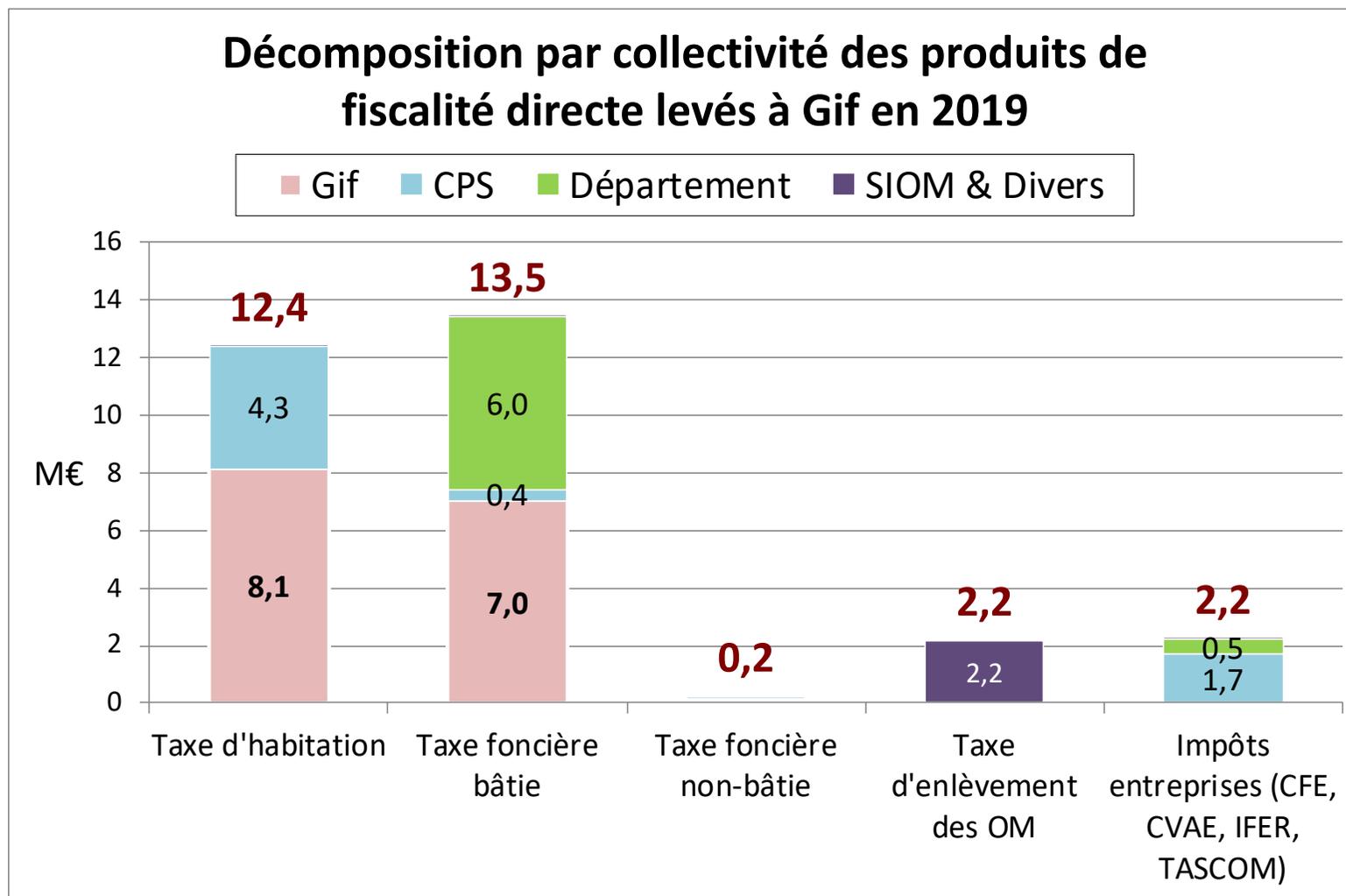
- ✓ Les bases de fiscalité directe évoluent de manière assez régulière, sous l'impulsion :
 - de **la majoration nationale annuelle**, que la loi adosse à **l'inflation n-1** (ex. : **+2,2% en 2019**),
 - de **la « variation physique »** (constructions, reclassements de logements), d'impact moyen compris entre **0,5% et 1%/an**.

✓ Fiscalité assise sur des « stocks », peu liée à l'activité économique.

✓ **NB** : Les décrochements de certaines années (2016, 2019) résultent de mesures nationales d'exonération.

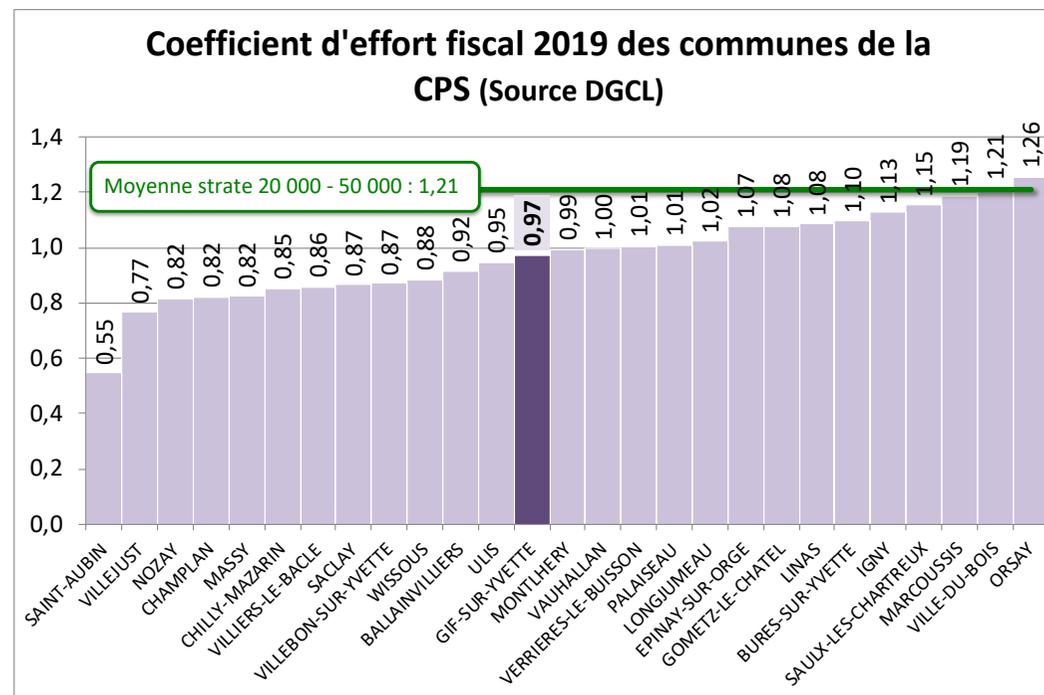


UNE FISCALITE DIRECTE PARTAGEE AVEC D'AUTRES ENTITES



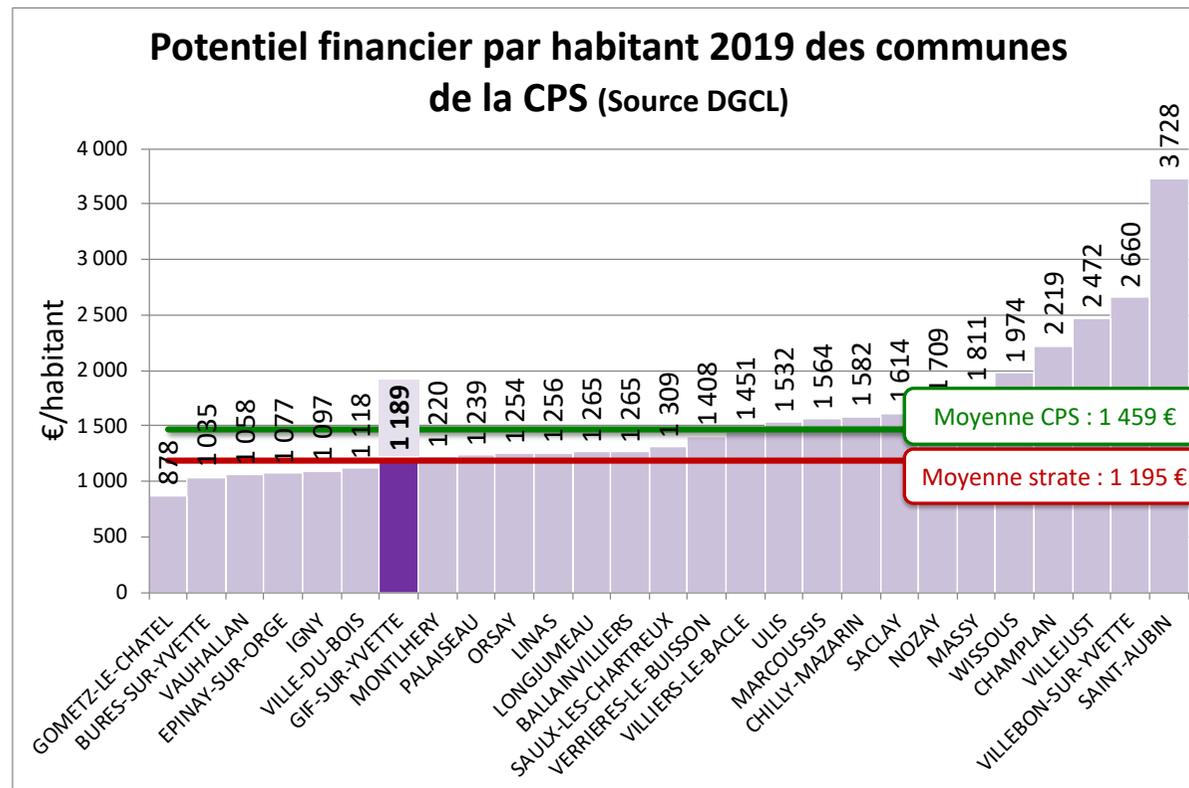
UNE PRESSION FISCALE MODEREE APRES 10 ANS DE STABILITE DES TAUX – COMPARAISON CPS

- ✓ **Effort fiscal** = indicateur de pression fiscale sur les ménages (taux + abattements) calculé chaque année, par l'Etat.
- ✓ **Effort fiscal modéré à Gif : 0,97 / Moyenne strate = 1,21.**
 - Taux figés depuis 2009.



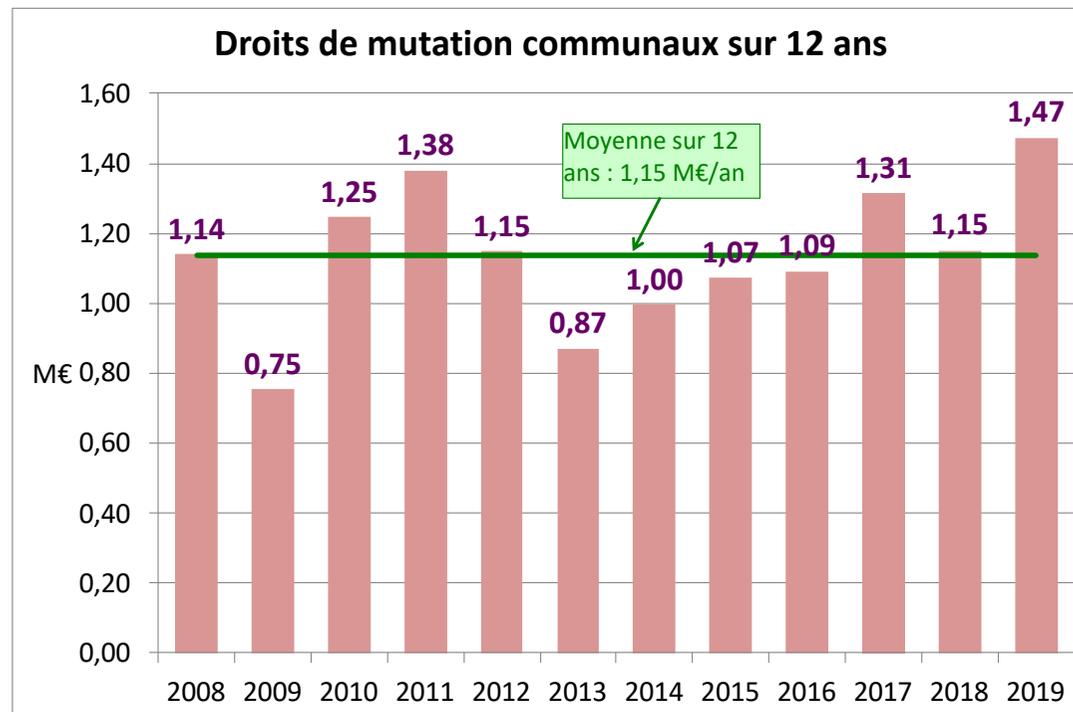
UN « POTENTIEL FINANCIER » DANS LA MOYENNE NATIONALE, MAIS DANS LE BAS DE FOURCHETTE CPS

- ✓ **Potentiel financier** = indicateur de ressources communales annuellement calculé par l'Etat.
- ✓ Gif est une commune peu favorisée sur ce plan.



FISCALITE INDIRECTE : DES DROITS DE MUTATION ELEVES, MAIS PAR ESSENCE VOLATILS

- ✓ **Droits de mutation** = taxation des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans.
 - Communes : **1,2%** / départements : 4,5% / Etat : 0,09%.
- ✓ Impôt assis sur des **flux** de transactions remis à zéro chaque année → très volatile et difficile à prévoir.



DOTATIONS D'ETAT : FOCUS SUR LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

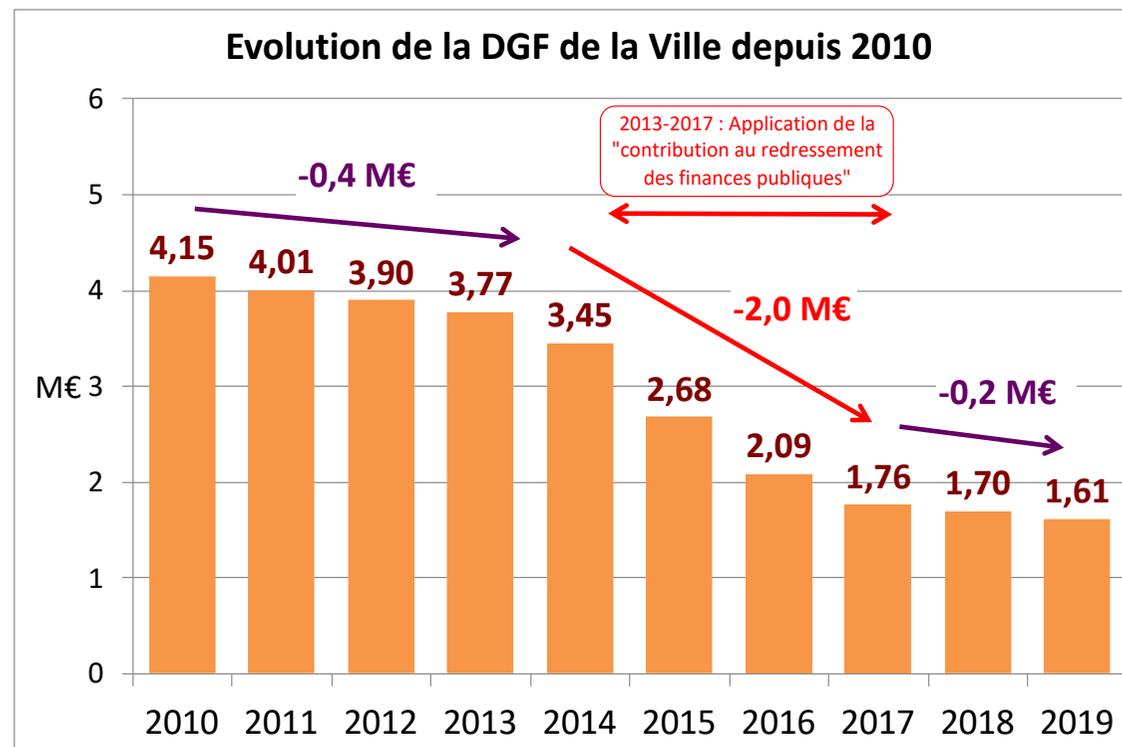
- ✓ Concours d'Etat perçus en fonctionnement : **2,7 M€ en 2018** → **3 blocs importants** :
- **Dotation globale de fonctionnement (DGF).**
 - **Compensations de la réforme de la taxe professionnelle.**
 - Bien qu'elle ait transféré cet impôt à la CAPS en 2003, la Ville continuait de percevoir une fraction mise en péréquation → 2 concours s'y sont substitués lors de la fin de l'impôt (2011).
 - **Compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat.**
 - Essentiellement la compensation d'exonération de taxe d'habitation accordée aux personnes de condition modeste.

Les concours de fonctionnement de l'Etat en 2019

	M€
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1,61
Compensations de la réforme de la taxe professionnelle	0,83
Compensations d'exonérations fiscales	0,16
Fonds de compensation TVA (entretien bâtiments, voirie)	0,03
Divers	0,05
Total	2,68

UNE DGF QUI A FONDU DEPUIS 6 ANS

- ✓ **La DGF s'est comprimée de 2,2 M€ lors du mandat précédent :**
 - La **tendance est baissière** à cause d'un écrêtement continu en faveur des communes pauvres (≈ 80 k€/an, cumulatifs).
 - **La ponction de l'Etat (1,6 M€)** a accéléré le mouvement de 2014 à 2017.



LES AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

✓ Produits de tarification : **4,4 M€** en 2019.

- Poste qui suit en tendance **l'inflation**.

✓ Subventions et participations reçues en fonctionnement : **2,3 M€** en 2019 :

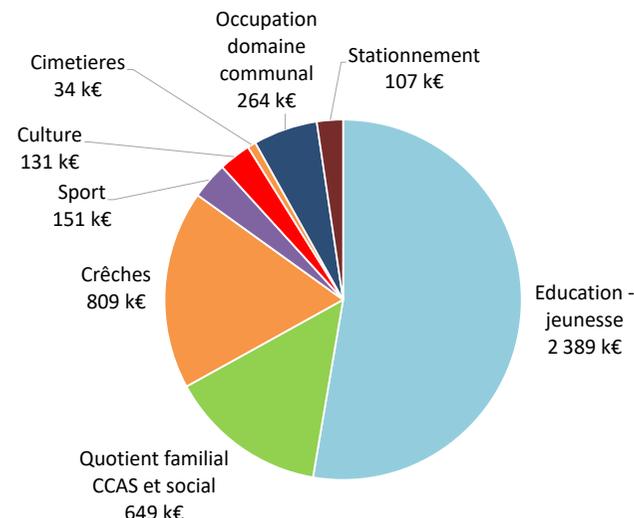
- A 83% des aides de la CAF.

✓ Loyers perçus : **0,7 M€** en 2019.

✓ **Dotation de solidarité CPS :**

- Depuis 2017, la CPS reverse à ses membres une part de l'accroissement de ses impôts (TH et économiques).
- 67 k€ en 2019 + une part exceptionnelle de 71 k€.

Composition des produits de tarification en 2019



Subventions & participations reçues

Chiffres en M€

2019

Collèges, équipements sportifs	0,04
Autres CD91	0,03
Sous-total Département	0,07
Centre de loisirs et Jeunesse	0,21
Crèches et haltes-garderies	1,14
Contrat Enfance Jeunesse	0,58
Sous-total CAF	1,93
Espaces verts ABI	0,09
CNRS	0,10
IdF Mobilités	0,13
Autres	0,00
Sous-total autres	0,32
TOTAL SUBVENTIONS & PARTICIPATIONS	2,32

LES PRELEVEMENTS SUR RECETTES : MECANIQUE ET MONTANT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION CPS

- ✓ La loi impose une neutralisation des transferts financiers entre communes et EPCI en « FPU » → dispositif de **l'attribution de compensation (AC)**.
 - La CPS dédommage la Ville des recettes qu'elle récupère.
 - La Ville dédommage la CPS des charges qu'elle lui transfère.
 - « AC » = **solde des deux flux réciproques, figés de par la loi.**

- ✓ **Conséquence du caractère fixe de l'AC à périmètre constant**
 - La CPS a profité des surplus d'impôt économique postérieurs à 2003.
 - La CPS supporte la dérive des charges eu égard à leur évaluation.

L'attribution de compensation en 2019	
Gains Ville	Pertes Ville
Récupération de recettes 0,18 M€	Tranfert de la taxe professionnelle (2003) 1,95 M€
Charges nettes transférées avant 2015 : 0,13 M€	
Bibliothèque transférée 2015 0,20 M€	
Investissement voirie transféré en 2015 0,49 M€	
Fonctionnement voirie transfert 2016 1,37 M€	
Investissement voirie transféré en 2017 0,32 M€	Attribution de compensation versée par la Ville -0,66 M€
Parc auto (2018) : 0,04 M€	

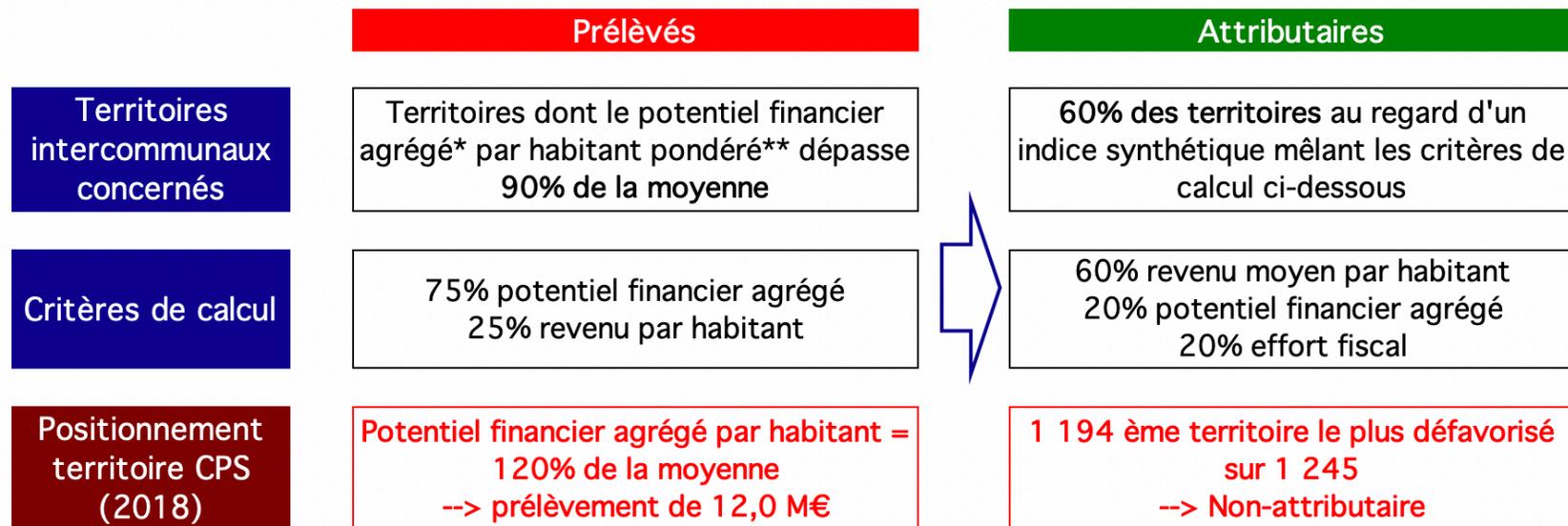
LES PRELEVEMENTS SUR RECETTES – MECANIQUE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

- ✓ L'attribution de compensation versée s'est élevée à 660 k€ en 2019.
 - ✓ Elle sera abondée à chaque nouveau transfert de compétence du montant de l'évaluation effectuée.
 - ✓ Cas particuliers :
 - Voirie (2015-2017) : La part investissement de cette compétence transférée est financée à 50% par un fonds de concours annuel versé en investissement.
 - 50% : taux maximum des fonds de concours communes / EPCI autorisé par la loi.
 - Eaux pluviales (à partir de 2020) : La Ville utilise une récente disposition législative autorisant le versement de l'AC depuis la section d'investissement.
- Intérêt de ces basculements en investissement : alléger la section de fonctionnement de la Ville et préserver l'épargne brute.**

LES PRELEVEMENTS SUR RECETTES – LE FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (« FPIC »)

- ✓ Fonds de péréquation *horizontale* du bloc communal, institué en 2012, qui est monté en puissance jusqu'en 2016.
- ✓ Appréciation du caractère favorisé ou non de l'ensemble du territoire intercommunal (consolidation des paramètres communes + EPCI).

Fonctionnement du FPIC : positionnement de la CPS

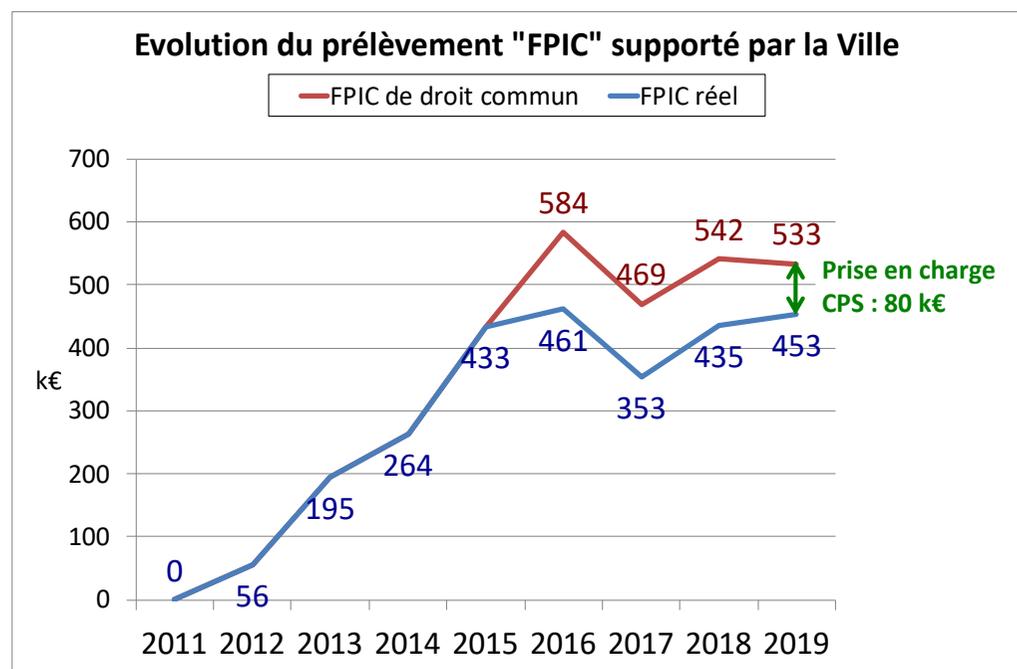


* Potentiel financier agrégé = somme des potentiels financiers de l'EPCI et des communes membres

** 1 habitant = 1 si territoire < 7 500 hab., = 2 si territoire > 500 000 hab., formule logarithmique entre les 2 bornes

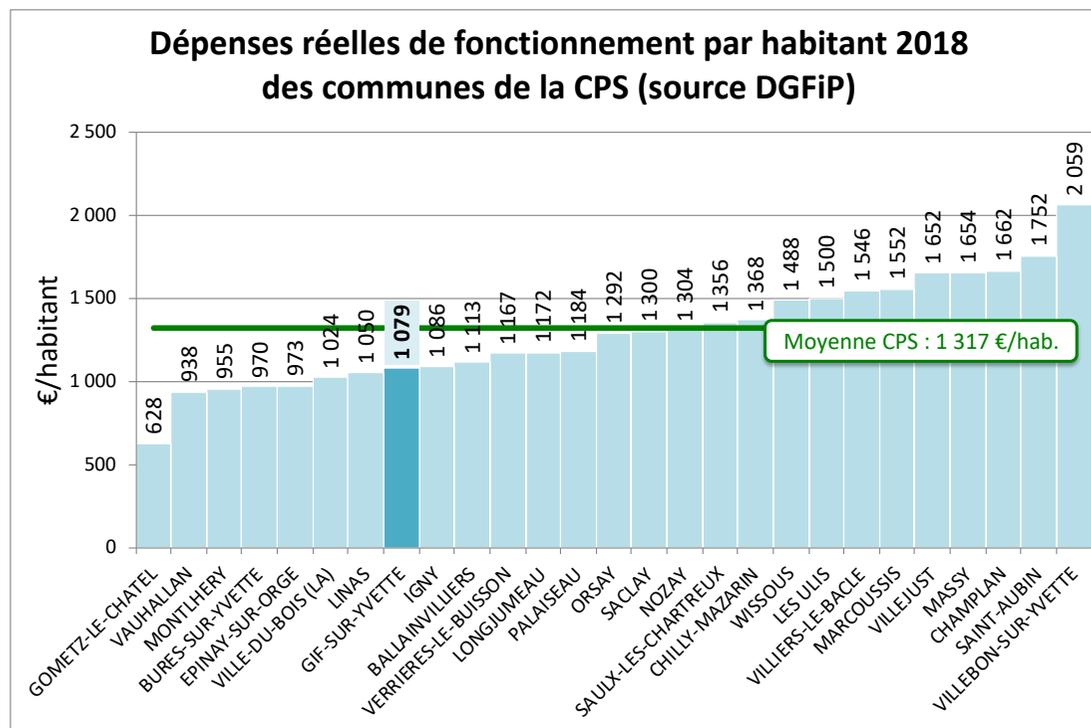
LES PRELEVEMENTS SUR RECETTES – L'ESSOR DU « FPIC »

- ✓ Une fois établi pour le territoire intercommunal (12,0 M€ en 2019), le FPIC est réparti entre EPCI et communes – selon des règles de droit commun, amendables localement.
 - **La CPS a consenti a prendre en charge de manière dégressive une partie du FPIC** imputable aux communes de l'ex-CAPS, qui pâtirent de la fusion avec la riche ex-CAEE.
- Après bonification CPS, Gif a été prélevée de **453 k€ en 2019**.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

- ✓ **Dépenses réelles de fonctionnement 2019 hors prélèvements sur recettes = 24,0 M€, soit 1 112 €/habitant.**
 - 12% sous la moyenne de la strate (1 267 €/hab. en 2018)
 - 16% sous la moyenne CPS, soit **un écart de 4,6 M€.**
 - Comparaison pertinente au sein de la CPS dès lors que les compétences transférées sont homogènes.



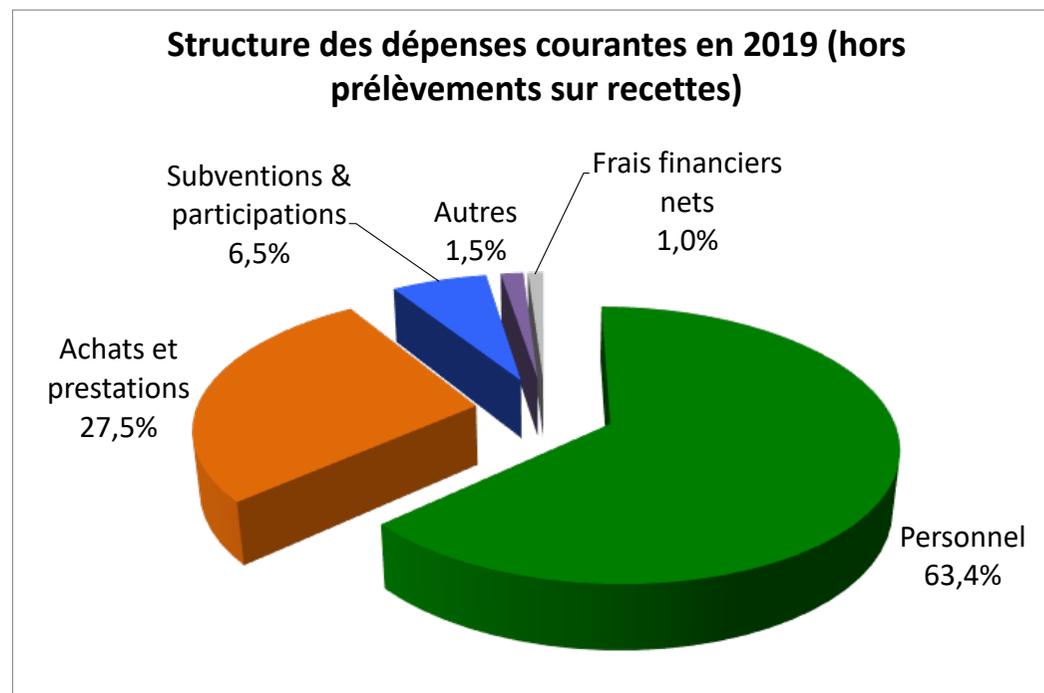
DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINENT LE PERSONNEL

✓ Personnel = 63% des charges totales.

- 3 points de plus que la moyenne de la strate (60% en 2018).
- Dans la moyenne CPS (63% en 2018).

✓ Ne pas sur-interpréter ce ratio.

- Il dépend des modes de gestion retenus et de la nature des compétences transférées à l'interco.
- Mais un enseignement : **la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.**



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISEES DEPUIS 6 ANS

- ✓ Les dépenses de fonctionnement ont été **strictement contenues au cours du précédent mandat : +0,5%/an moyens** à périmètre constant.
 - Variations de périmètre = transferts CPS, prestations transports remboursée par IdF mobilités, ...

- ✓ Moyenne du bloc communal sur la même période : **+1,3%/an.**
 - Soit 1,2 M€ de différence en 2019.

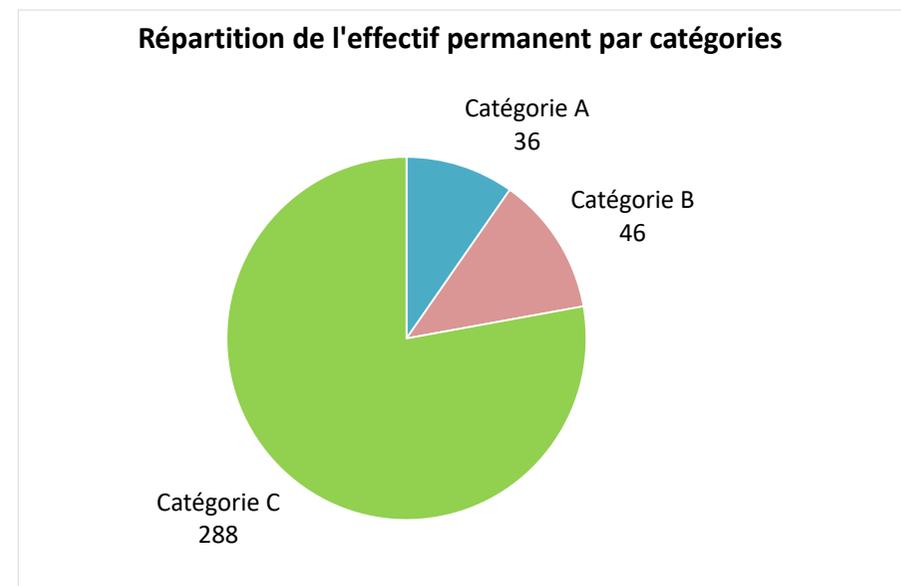
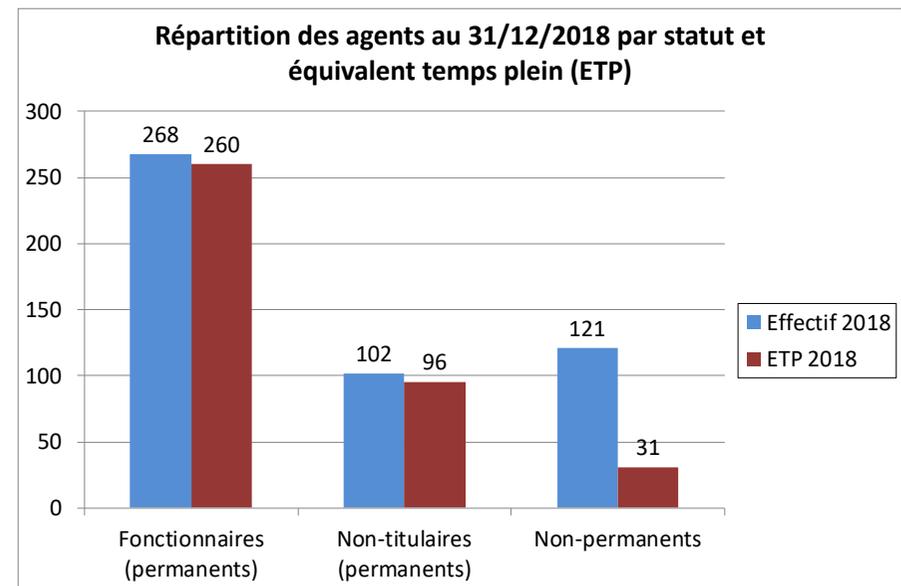
- ✓ La modération des charges procède principalement de 2 composantes :
 - Personnel : +0,1%/an.
 - Intérêts de la dette : -15,8%/an.

Variation des dépenses de fonctionnement à périmètre constant sur 6 ans

	M€	%/an
Personnel	+0,1	0,1%
Achats courants	+0,7	2,0%
Subventions	+0,2	2,4%
Autres charges d'exploitation	+0,1	0,9%
Frais financiers	-0,4	-15,8%
Total	+0,7	0,5%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2018

- ✓ Au 31/12/2018, la Commune comptait **370 agents permanents représentant 359 ETP**.
 - dont 72% de titulaires.
- ✓ S'y ajoutaient 128 non-permanents (33 ETP).
- ✓ Les agents de catégorie C étaient de loin majoritaires, à 78% du total.
- ✓ La durée de travail est fixée au regard des textes à 1 607 heures /an.
 - 37,45 heures par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2018

- ✓ Les effectifs permanents ont diminué au cours de ces dernières années : -15 agents depuis la fin 2015, dont **-6 agents en 2018**.
- ✓ **6% à 10% des agents** quittent les services de la Ville chaque année (toutes causes confondues).
- ✓ Depuis plusieurs années, le taux d'arrivée est inférieur au taux de départ. De là le ratio de remplacement inférieur à 1 : 0,76 en 2018.

Evolution des effectifs permanents par filière

Filière	2015	2016	2017	2018
Technique	145	145	145	142
Sanitaire et Sociale*	82	84	80	79
Administration	81	79	80	80
Animation	63	63	60	59
Sportive	5	2	2	2
Police Municipale	8	8	8	7
Culturelle	1	2	1	1
TOTAL	385	383	376	370

* dont assistantes maternelles et agents croix rouge

Taux de départ / arrivée en % de l'effectif

	2015	2016	2017	2018
Taux de départ (1)	10,4%	8,3%	6,1%	9,9%
Taux d'arrivée (2)	5,6%	8,1%	4,2%	7,5%
Ratio de remplacement (1/2)	54%	98%	69%	76%

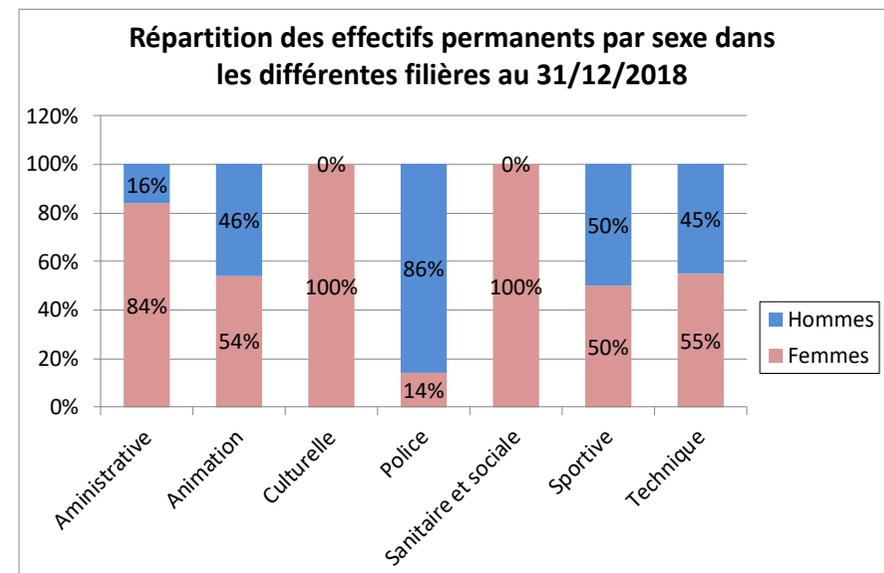
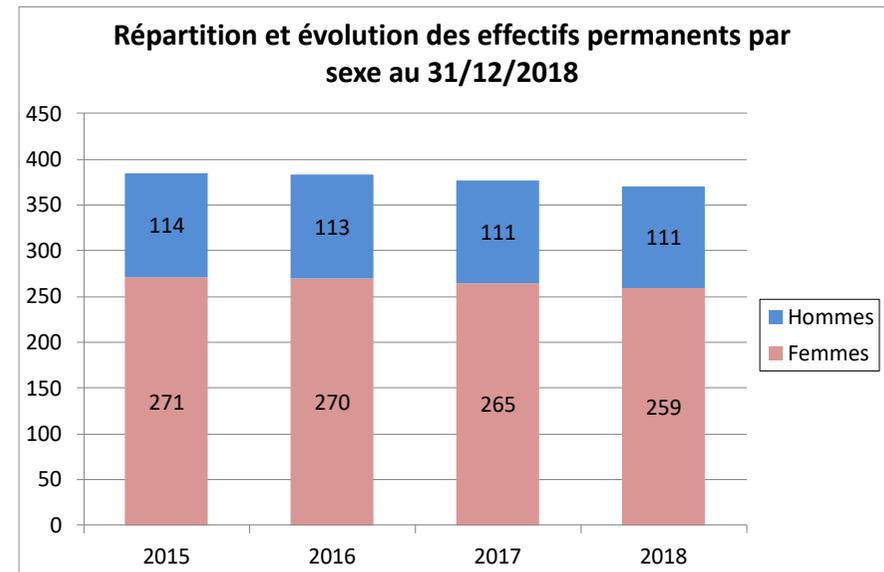
COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2018

✓ L'effectif demeure **très majoritairement féminin (70,0%)**.

- Dans toutes les filières hors la police municipale.

✓ Occupaient une fonction d'encadrement au 31/12/2018 :

- 50 femmes, soit 19,1% du total ;
- 37 hommes, soit 33,3% du total.



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2018

✓ Le taux d'**absentéisme**, longtemps compris entre 5% et 6%, a rejoint en 2017-2018 la moyenne nationale des communes, à **8,4%**.

- Il correspond à la perte de 31 ETP.

✓ La hausse procède en premier lieu des arrêts pour longue maladie et, plus accessoirement des congés maternité.

- Les congés pour maladie ordinaire, après un pic en 2017, ont nettement reculé en 2018.

Absentéisme

	2015	2016	2017	2018
Nb jours ouvrés d'arrêt	5 783	5 261	7 895	7 811
En équivalent agents	23	21	31	31
Taux d'absentéisme	6,0%	5,5%	8,4%	8,4%
Fonctionnaires	6,3%	6,0%	8,5%	8,6%
Non titulaires	5,3%	4,2%	8,0%	7,6%

Causes de l'absentéisme

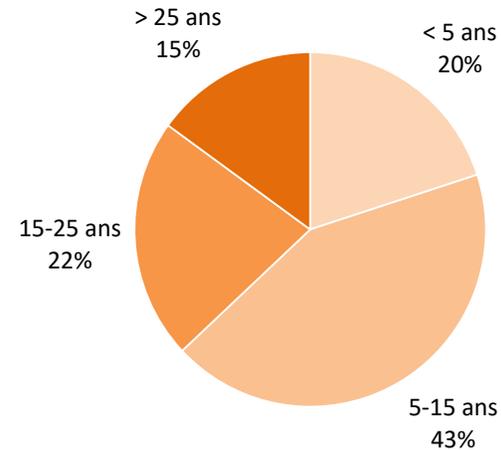
<i>En jours</i>	2016	2017	2018	$\Delta 18/16$
Maladie orinaire	3 019	4 391	3 566	-825
Longue maladie	937	1 529	2 507	978
Accident de service	846	919	646	-273
Maladie professionnelle	268	287	261	-26
Maternité	191	769	831	62
Total	5 261	7 895	7 811	-84

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) Source bilan social 2018

✓ L'effectif est globalement expérimenté : **80% des agents ont plus de 5 ans d'ancienneté.**

- Ancienneté moyenne : 13 ans.

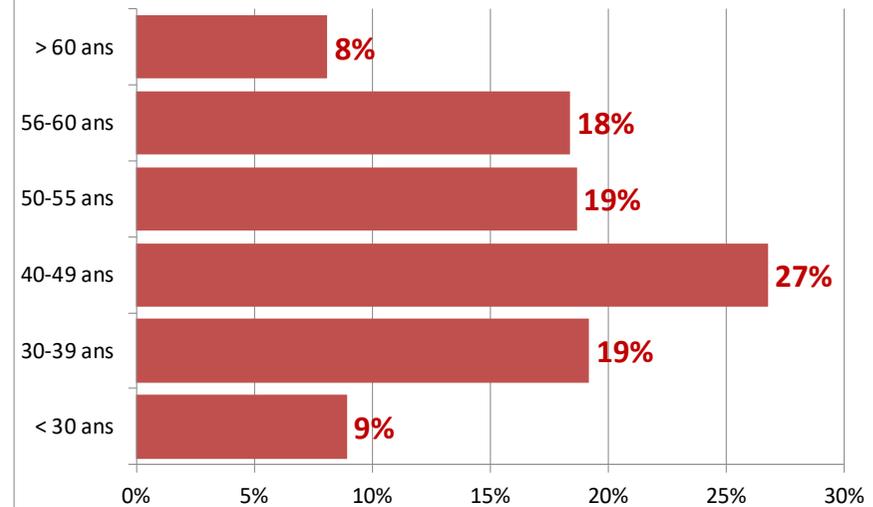
Répartition de l'effectif permanent par ancienneté



✓ La pyramide des âges est représentée ci-contre.

- Age moyen : 45 ans

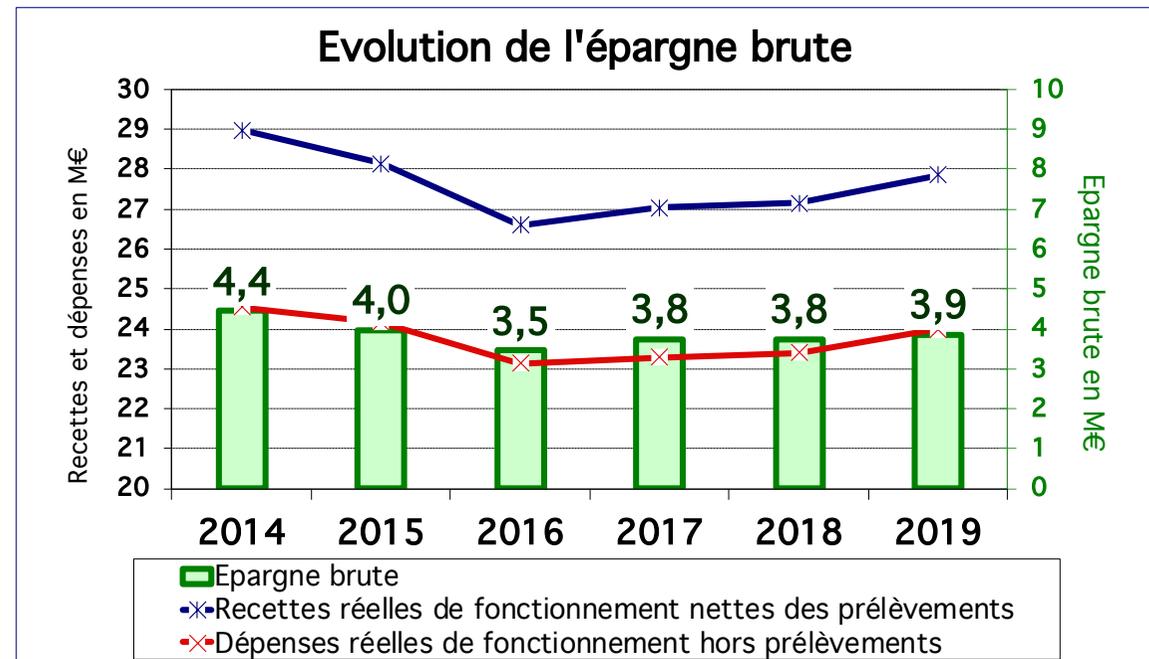
Pyramide des âges au 31/12/2018



SYNTHESE DU FONCTIONNEMENT : UNE EPARGNE BRUTE MAITRISEE LORS DU PRECEDENT MANDAT

- ✓ Entre 2014 et 2019, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (0,5%/an) n'a pas empêché une légère érosion de l'épargne (-0,5 M€) → 2 effets :
 - le franc ralentissement des recettes nettes de fonctionnement occasionné par les pertes de dotations et l'essor du « FPIC »,
 - l'imputation sur l'attribution de compensation CPS, payée en fonctionnement, de transferts de dépenses d'investissement.

✓ L'épargne brute n'en reste pas moins à un niveau satisfaisant, comme explicité plus haut (taux d'épargne = 13,9% en 2019).

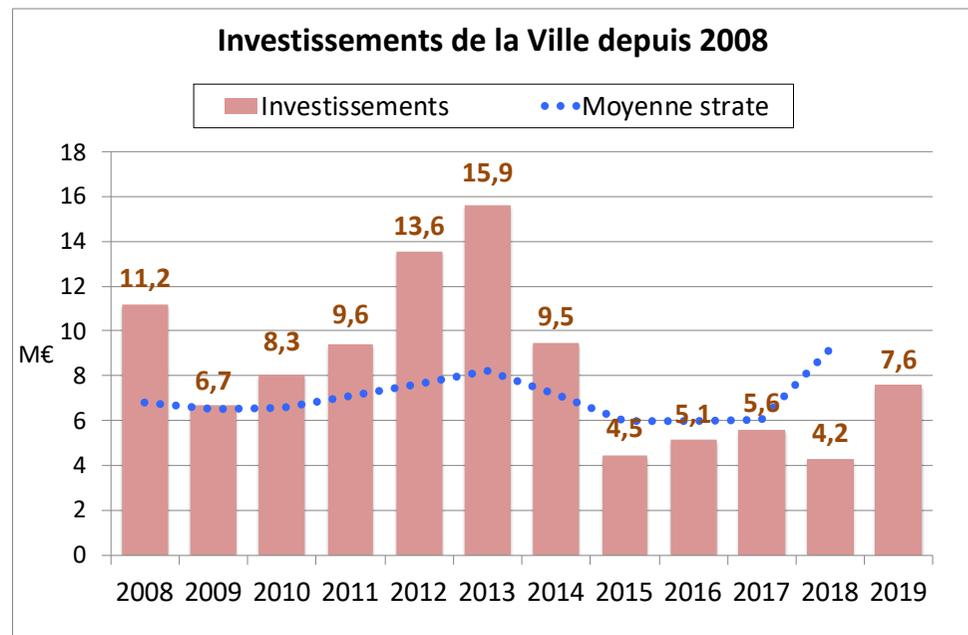


UN INVESTISSEMENT STABILISE AUTOUR DE LA MOYENNE DES COMMUNES COMPARABLES

- ✓ Au cours du mandat 2008-2013, la Ville avait investi 50% de plus que la moyenne de ses homologues. Un retour à la moyenne eut lieu entre 2014 et 2019 --> 2 effets :
 - la mise en œuvre par l'Etat des ponctions sur dotations (rappel : -1,6 M€ en régime de croisière) qui incita dès 2014 à la prudence budgétaire ;
 - les transferts à la CPS, en particulier la voirie (-1 M€ net).

✓ L'investissement moyen est revenu à **6,1 M€/an depuis 2015**.

✓ **7,6 M€ en 2019** = 351 €/habitant, soit peu ou prou la moyenne de la strate (374 € en 2018).



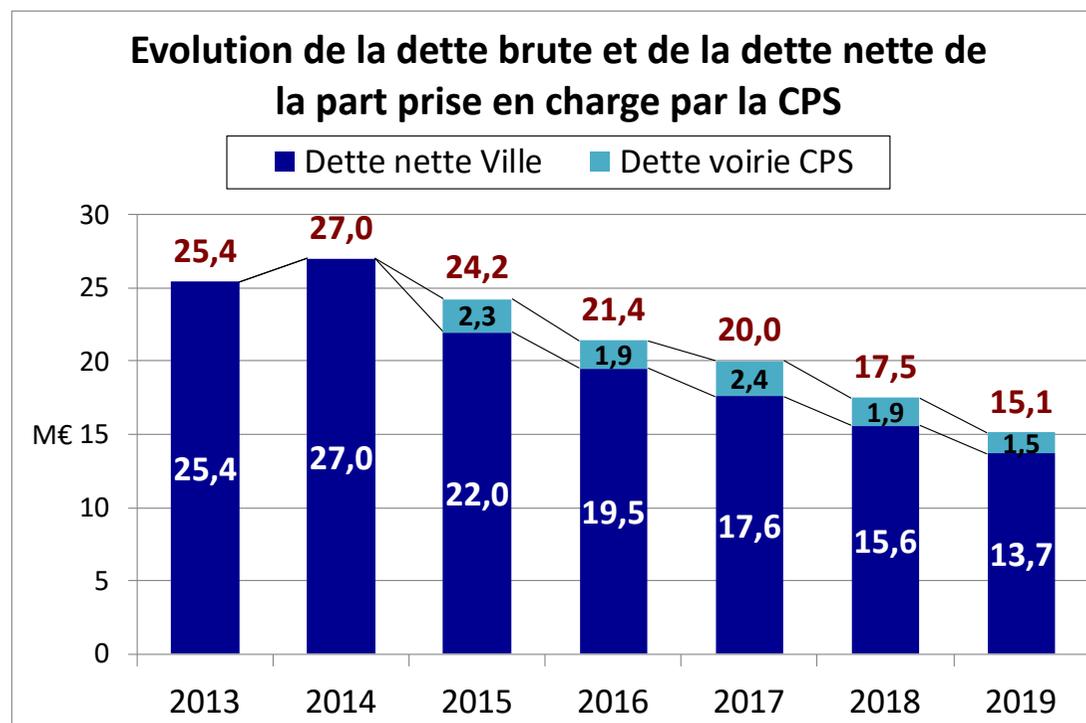
UNE DETTE NETTE DIVISEE PAR 2 AU COURS DU MANDAT PRECEDENT

- ✓ Depuis 2015, les moyens de financement disponible en section d'investissement (épargne, subventions, FCVTA cessions, ...) excèdent les dépenses d'équipement → désendettement.
 - La prise en charge par la CPS d'emprunts fléchés voirie a accéléré le mouvement en termes de dette nette.

✓ **Entre 2014 et 2019, la dette nette a été divisée par près de 2.**

✓ **Fin 2019, elle s'élève à 13,7 M€.**

- Dette globale effective : 15,1 M€.
- Dette refacturée à la CPS : -1,5 M€.



UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ La dette nette représente 633 €/habitant pour une moyenne strate de 1 036 €. Mais attention, un tel ratio ne dit rien de la capacité de remboursement → A éviter !!!
- ✓ **Pour juger du poids de la dette, il convient de rapporter celle-ci à son principal moyen de remboursement : l'épargne brute.**
- ✓ **Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.
- ✓ **Echelle de lecture :**



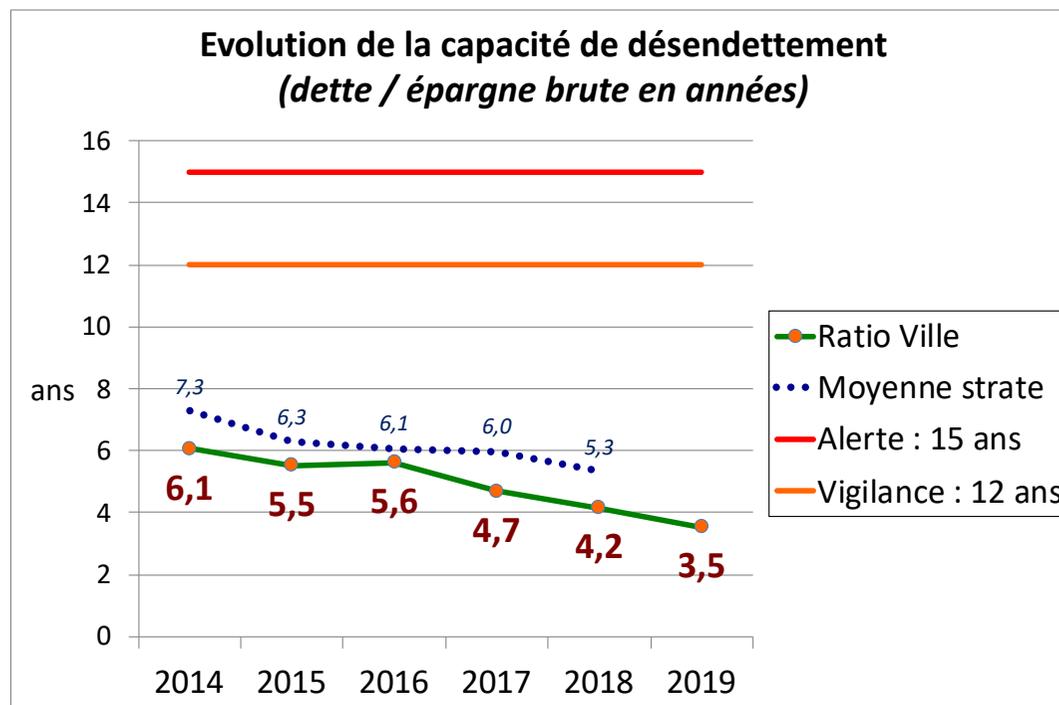
UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ $13,7 \text{ M€ (dette nette)} / 3,9 \text{ M€ (épargne)} = 3,5$.

→ il faudrait **3,5 ans** à la Ville pour se désendetter intégralement avec une épargne brute équivalente à celle de 2019.

- Moyenne de la strate (2018) = 5,3 ans.
- Alerte = 15 ans.

→ La dette de la Ville reste proportionnée aux moyens de remboursement.



POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ Des dépenses de fonctionnement strictement maîtrisées au cours des 6 dernières années (+0,5%/an en moyenne), qui ont permis à l'épargne brute de rester à un bon niveau dans un contexte de recette courantes devenues atones du fait des imposantes ponctions sur dotations de 2014-2017 et de l'essor du « FPIC ».
- ✓ **Epargne brute 2019 = 3,9 M€, soit 13,9%, loin du seuil d'alerte de 7-8% et au-dessus de la moyenne de la strate (13,1%).**
- ✓ Investissement revenu lors du mandat précédent au voisinage de la moyenne des communes comparables : 6,1 M€ en moyenne, 7,6 M€ en 2019.
- ✓ **Financement des investissements largement assuré via des ressources définitives (épargne, subventions, cessions, ...).**
- ✓ De la un franc désendettement : la dette nette s'est repliée de près de moitié depuis le début du mandat, de 25,4 à 13,7 M€.
- ✓ **Ratio de désendettement lui-même en amélioration constante : 3,5 ans en 2019, loin sous le plafond d'alerte (15 ans).**

PARTIE 2 : ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2020-2023

PRESENTATION

- ✓ **Objectif** : détermination d'une trajectoire financière viable à l'horizon 2023, qui préserve les marges ultérieures.

- ✓ **Hypothèses-clefs** :
 - Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement nettes de prélèvements : **+1,8%/an en tendance**.
 - % supérieur à la tendance récente compte tenu de la nécessité de pourvoir certains postes.
 - Effets financiers de la crise sanitaire significatifs sur 2020, mais non-récurrents au-delà.
 - Taux fiscaux stables.
 - Prise en compte des modalités de remplacement de la taxe d'habitation (près d' 1/3 des recettes courantes de la Ville).
 - Investissements identifiés de **27,6 M€ bruts sur 4 ans**.
 - Valorisation des possibilités de complément.

INDICATEUR DE SOLVABILITE

✓ Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes nettes de fonctionnement.

- **Plancher : 11%**
- Rappel : 13,9% en 2019.

✓ Capacité de désendettement = dette nette / épargne brute:

- **Plafond : 8 ans.**
- Rappel : 3,5 ans en 2019.

→ **Bornes (très) prudentes** compte tenu de l'incertitude qui entoure les effets à moyen terme de la crise sanitaire en cours.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE (RESUME)

- ✓ Forte récession attendue en 2020 par suite de la crise sanitaire → **-8,0%** prévu par le Gouvernement en loi de finances rectificative n° 2 d'avril.
- ✓ Pertes de recettes + soutiens à l'économie → solde public français attendu à **-9%** du PIB en 2020, loin du butoir européen des 3,0% et des -2,1% initialement programmés.
- ✓ Inflation très faible attendue en 2020 : **0,5%**, du fait de la chute des prix énergétiques.
- ✓ L'action de la BCE maintiendra les taux d'intérêt à des niveaux très bas, même si, vu côté collectivités, les marges bancaires ont déjà commencé d'augmenter.
 - Taux d'intérêt des emprunts sur 15 ans nécessaires au financement des investissements projetés dans la prospective à 1,25% en 2020 et 2021, puis +0,25 point par an.

IMPACT PREVISIONNEL DE LA CRISE SUR LA VILLE EN 2020

- ✓ **Repli probable des droits de mutation** eu égard à l'assèchement des transactions pendant 2 mois et au climat d'incertitude qui suit.
- ✓ **Pertes de recettes tarifaires** au moins au titre de la période de confinement et de fermeture des écoles et crèches.
 - Certaines dépenses vont reculer en parallèle (quotient familial CCAS, achats, vacataires), mais dans des proportions moindres eu égard à l'importance du personnel permanent.
- ✓ **Pertes d'autres recettes** : loyers abandonnés, taxe de séjour.
- ✓ **Quelques diminutions de dépenses de fonctionnement** dans les services les plus touchés par la crise.
- ✓ **Décalage de dépenses d'investissement** (et des recettes associées) de 2020 sur 2021.

IMPACT PREVISIONNEL DE LA CRISE SUR LA VILLE EN 2020

- ✓ Perte d'épargne brute \approx **0,8 M€** \rightarrow moins de moyens pour investir.
- ✓ Investissements décalés de 2020 sur 2021 \rightarrow effet transitoire.

Valorisation des effets de la crise sanitaire sur les comptes 2020 de la Ville (en date de fin mai)

Poste budgétaire	Impact	Variation
<i>Recettes de fonctionnement</i>		
Recettes tarifaires	Perte de 2 à 3 mois de recettes sur certains services	-0,80 M€
Droits de mutation	20% de moins qu'en moyenne sur 10 ans et 1/3 de moins qu'en 2019	-0,25 M€
Autres impôts (taxe de séjour, ...)		-0,06 M€
Loyers	Abandons actés	-0,08 M€
Total recettes de fonctionnement (1)		-1,19 M€
<i>Dépenses de fonctionnement</i>		
Personnel	Moindre recours à des vacataires, aux heures supp., ...	-0,15 M€
Subvention CCAS	Diminution de quotient familial	-0,07 M€
Achats	Scolaire, petite enfance, sport, ...	-0,18 M€
Total dépenses de fonctionnement (2)		-0,40 M€
--> Impact sur l'épargne brute (1) - (2)		-0,78 M€
<i>Investissement</i>		
Dépenses d'équipement (et recettes associées)	Décalage d' 1/3 de la tranche 2020 du PPI sur 2021	-3,78 M€

PERTES DE RECETTES : MESURE NATIONALES DE GARANTIE DE RECETTES

- ✓ 30 mai : Annonce par le Gouvernement de **la création d'un fonds de garantie des recettes des communes et EPCI**, doté de 750 M€, dont 12 000 à 13 000 collectivités bénéficieraient.
 - Périmètre des recettes garanties : recettes fiscales + recettes domaniales (loyers, ...).
 - Recettes tarifaires exclues du mécanisme.
 - Niveau garanti : recettes moyennes 2017-2018-2019.

 - ✓ *Sous réserve d'ajustements et précisions à venir ainsi que du vote du Parlement*, Gif affiche les montants suivants au périmètre des recettes concernées :
 - **Recettes garanties** = moyennes 2017-2018-2019 = **17,7 M€**.
 - Recettes prévisionnelles 2020 intégrant les pertes : **18,2 M€**.
- Il faudrait perdre **0,5 M€ (18,2 – 17,7)** de plus qu'anticipé à ce jour pour devenir éligible au fonds → perspective peu probable.

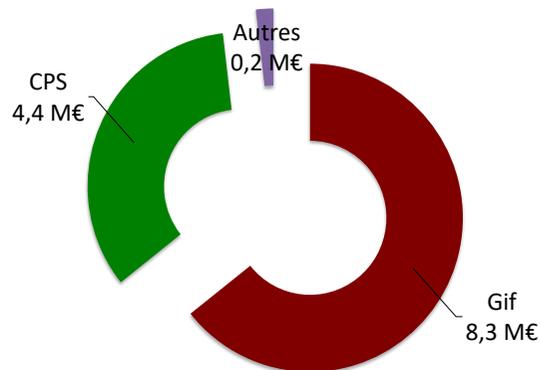
EFFETS COLLATERAUX DE LA CRISE : DE MULTIPLES QUESTIONS A LA LUMIERE DES CRISES PRECEDENTES

- ✓ Les ressources de la CPS reposent à plus de 50% sur de la fiscalité économique → quid de la soutenabilité de son pacte financier avec les communes membres ?
 - ✓ L'Etat aidera-t-il les collectivités à participer au plan de relance national et, si oui, comment ?
 - ✓ A plus longue échéance, lorsque le désendettement public redeviendra un impératif, **quid d'une réactivation des ponctions sur dotations ?**
 - ✓ **Quid d'un renforcement corrélatif de la péréquation entre communes, qui pénaliserait nécessairement Gif ?**
 - ✓ ... et/ou d'allègements, plus ou moins bien compensés, de fiscalité locale sur les entreprises ?
- **Effets incertains et inquantifiables à ce stade, mais qui imposent la prudence en matière de ratios financiers limites.**

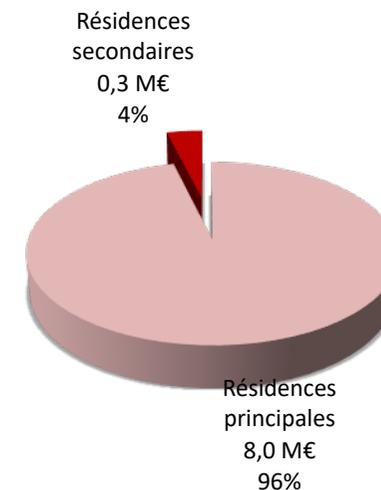
CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : SUPPRESSION DE LA TH SUR RESIDENCES PRINCIPALES

- ✓ A Gif en 2019, TH = 12,9 M€, dont **8,3 M€ au bénéfice de la Ville**.
 - dont 0,3 M€ sur les résidences secondaires.
 - dont 0,2 M€ de compensations d'exonérations versées par l'Etat.

Bénéficiaires des 12,9 M€ de TH giffoise en 2019, compensation d'Etat comprises



Répartition de la TH giffoise en 2019 selon le statut de résidence



- ✓ TH = **29%** des recettes de fonctionnement de la Ville.
- ✓ **Recette parmi les plus dynamiques : +2,1%/an** en moyenne au cours des années 2010 (à taux stabilisé).

CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : SUPPRESSION DE LA TH SUR RESIDENCES PRINCIPALES : CALENDRIER

Etapas du point de vue des assujettis	<u>2018-2020 (LFI 2018)</u> Suppression par tiers pour 80% des résidences principales (40% à Gif)	<u>2021-2023 (PLFI 2020)</u> Suppression par tiers pour les 20% de résidences principales restantes (60% à Gif)
Coût national	10 Mds €	8 Mds €
Dédommagement des communes	« Dégrèvement » → L'Etat se substitue aux contribuables, hors relèvements de taux	Transfert <u>en 2021</u> de la taxe foncière départementale, ajustée à la perte (« CoCo »)
Dédommagement des EPCI	Idem communes	Transfert <u>en 2021</u> d'une quote-part de TVA nationale
Dédommagement des départements		Transfert <u>en 2021</u> d'une quote-part de TVA nationale

CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : SUPPRESSION DE LA TH SUR RESIDENCES PRINCIPALES : MODALITES

- ✓ Du point de vue des collectivités, la réforme interviendra **en 2021**.
 - L'Etat encaissera pour son compte en 2021-2022 la TH résiduelle sur les résidences principales des ménages les plus favorisés (60% à Gif, 20% en France).

- ✓ La ressource de remplacement sera calée **sur la TH sur les résidences principales de l'année 2020**.

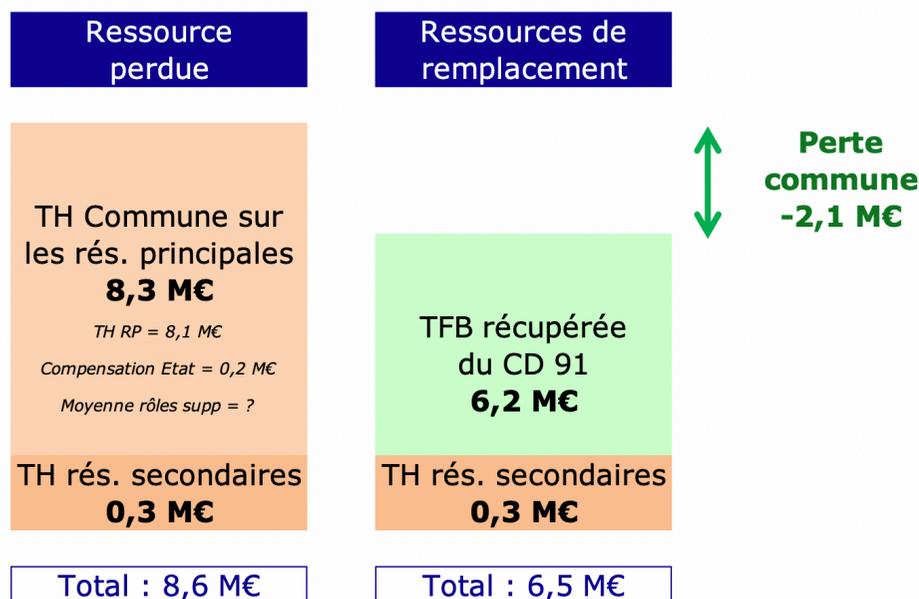
- ✓ **La TH sur les résidences secondaires (THRS) va subsister**.
 - Son taux sera voté à compter de 2023 par les communes et les EPCI dans la continuité des taux actuels.
 - **0,3 M€ à Gif.**

CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : SUPPRESSION DE LA TH SUR RESIDENCES PRINCIPALES : MODALITES A GIF

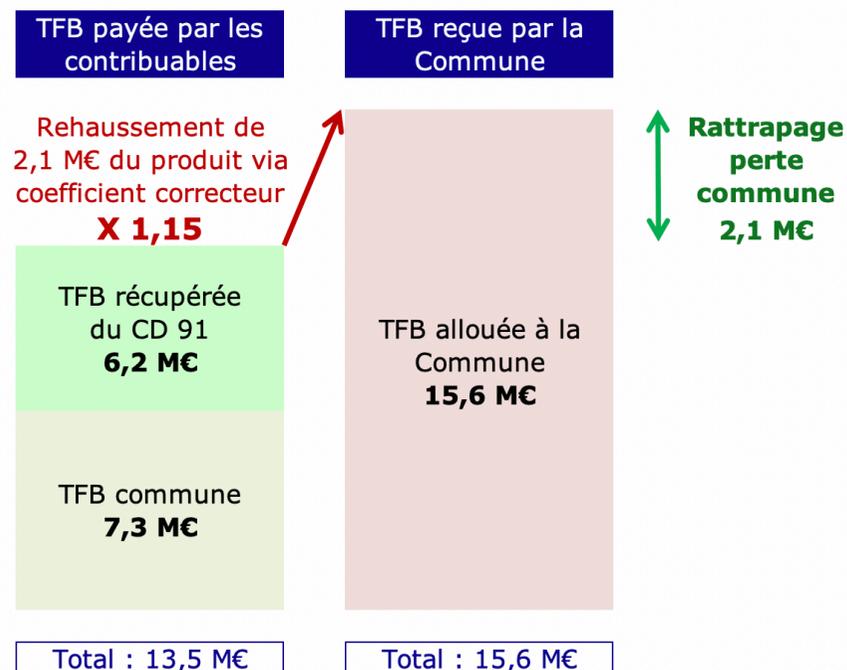
- ✓ **6,2 M€** de TFB départementale vont être récupérés.
- ✓ **Il manquera 2,1 M€** pour équilibrer la perte de TH sur les résidences principales (8,3 M€).

- ✓ Pour neutraliser la perte, **un coefficient multiplicateur (CoCo) pérenne d' 1,15** sera appliqué à la taxe foncière globale de la commune.

Bilan avant neutralisation (estimation 2020)

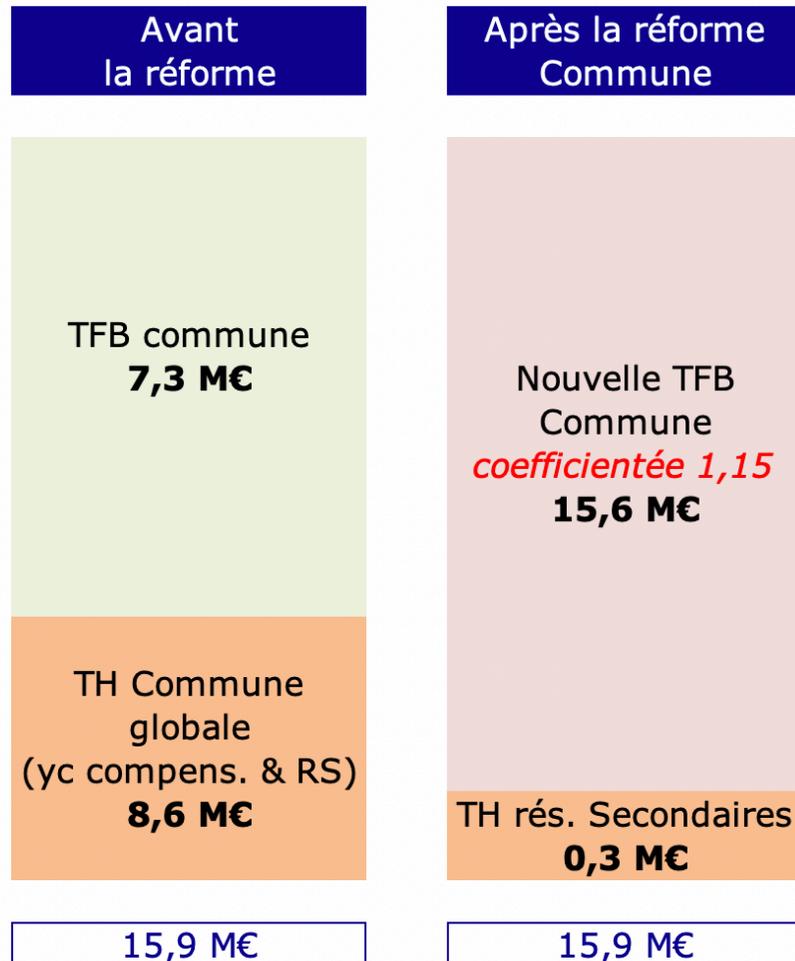


Neutralisation de la réforme en valeur 2020 Le coefficient correcteur ("CoCo")



CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : SUPPRESSION DE LA TH SUR RESIDENCES PRINCIPALES : MODALITES

Ressources avant / après (valeurs 2020)

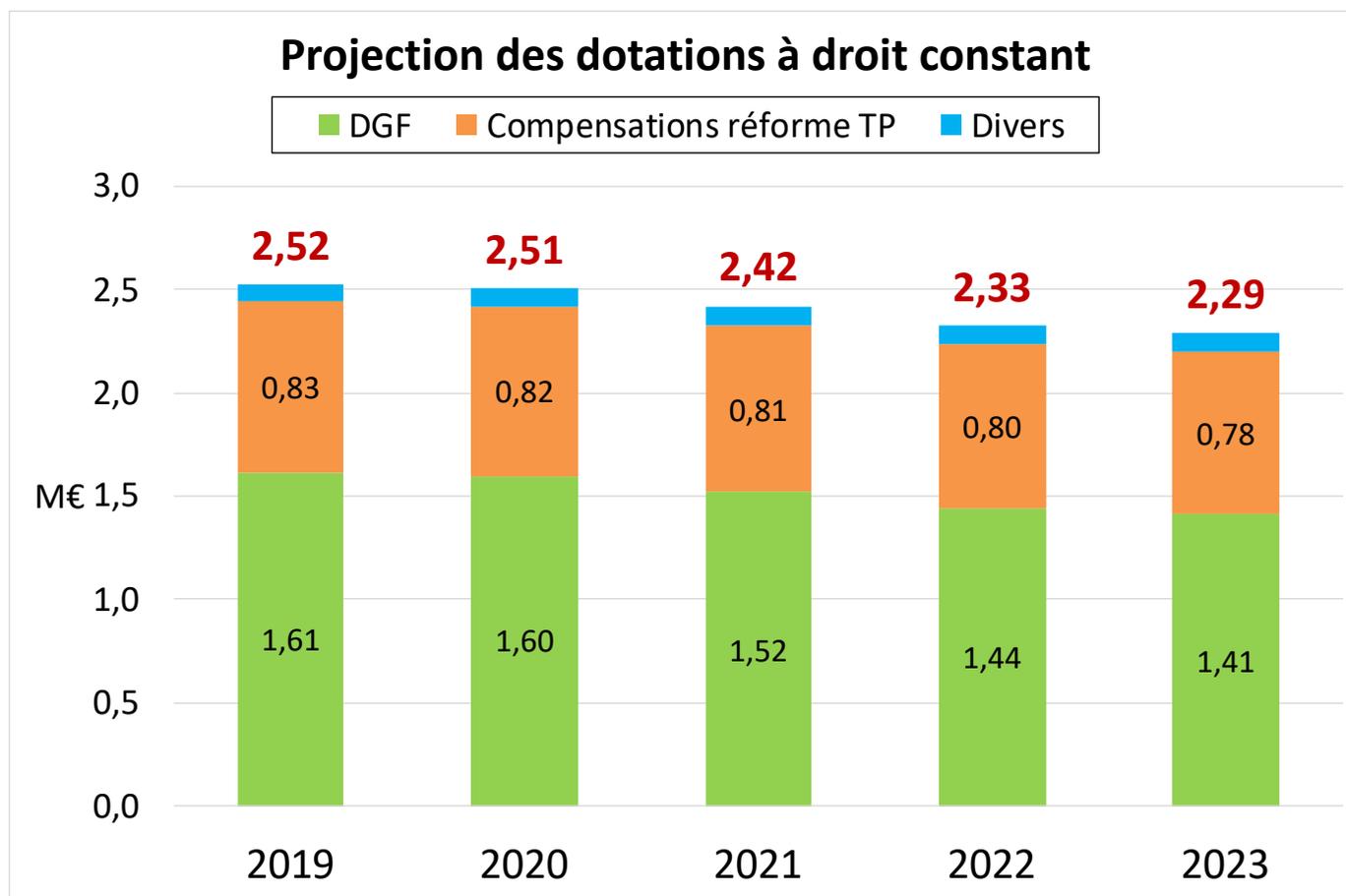


En résumé :

- La réforme sera neutre en valeur de l'année de référence 2020.
- Au-delà, comme les dynamiques respectives des assiettes de TH et de TFB sont voisines (hors logement social), la neutralité devrait être maintenue.
- Le pouvoir de taux de la Commune est préservé. Mais il est désormais concentré sur les seuls propriétaires.

CONTEXTE NATIONAL – LA LOI DE FINANCES 2020 : DOTATIONS

- ✓ *A droit constant*, malgré la hausse de population attendue, les dotations d'Etat devraient **perdre 120 k€** d'ici 2023.



RESUME DES PRINCIPALES HYPOTHESES DE RECETTES ET DE PRELEVEMENTS SUR RECETTES

✓ Fiscalité directe

- Bases évoluant de 2,5% à 3%/an (Moulon compris)
- Taux : **stabilité**.

✓ Droits de mutation

- Hors 2020, hypothèse de stabilisation tendancielle autour de la moyenne des 10 dernières années, soit **1,20 M€/an**.

✓ Dotations : cf. supra (-120 k€ d'ici 2023 à droit constant).

✓ Autres recettes courantes : entre 0% et +1,5%/an selon les composantes.

✓ Prélèvements sur recettes :

- **Attribution de compensation CPS** : -660 k€ → -830 k€ en 2020 par suite notamment du transfert des eaux pluviales.
- **Prélèvement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC)** : -450 k€ → -530 k€ d'ici 2023.

SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

→ D'ici 2023, les hypothèses émises déterminent une augmentation moyenne des recettes courantes à périmètre constant d' **1,2%/an moyens (+1,3 M€ en 4 ans, en passant par un creux d' 1,4 M€ en 2020)**.

Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€

	2019	2020	2021	2022	2023	Δ/an
3 taxes directes + compensations d'exonérations	15,5	16,1	16,5	17,0	17,5	3,0%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	2,1	1,8	1,8	1,9	1,9	-2,8%
Dotations et compensations réforme TP	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	-2,4%
Produits de tarification et loyers	5,3	5,4	5,5	5,5	5,6	1,4%
Subventions perçues	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	-1,1%
Autres recettes courantes	1,3	1,1	1,1	1,0	1,0	-4,4%
Effet crise (toutes recettes)		-1,2				
Prélèvement AC CPS	-0,7	-0,8	-0,8	-0,8	-0,8	5,8%
Prélèvements FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5	4,2%
Prélèvements autres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,0%
TOTAL RECETTES NETTES	27,9	26,5	28,1	28,6	29,2	1,2%

→ Le maintien du taux d'épargne supposerait que les dépenses de fonctionnement plafonnent elles-mêmes à **+1,2%/an**.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

- ✓ **Personnel** : +1,5%/an à périmètre constant et hors école du Moulon.
- ✓ **Achats** : +1%/an en tendance.
- ✓ **Subventions** : Maintien en masse globale hors DSP crèche du Moulon
- ✓ **Autres dépenses hors intérêts** : 0,0% à +0,25%/an.
- ✓ **Effet crise ponctuellement sur 2020 (cf. supra)** : -0,40 M€

SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

→ En vertu des hypothèses émises, les dépenses de fonctionnement hors intérêts augmenteraient d' **1,6%/an moyens (+1,6 M€ en 4 ans)**.

Projection des dépenses de fonctionnement hors intérêts

Montants en M€

	2019	2020	2021	2022	2023	Δ/an
Personnel	15,2	15,7	16,0	16,3	16,6	2,1%
Achats	6,6	6,7	6,7	6,8	6,8	0,7%
Subventions et participations	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,0%
Autres charges	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,7%
Effet crise sanitaire		-0,4				NC
TOTAL	23,7	24,0	24,6	25,0	25,3	1,6%

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Programmation des investissements 2020-2023

Montants en k€

	2020	2021	2022	2023	Total
Urbanisme / foncier / aménagement	487	150	150	150	937
Informatique (câblage)	269	550	550	550	1 919
Autres acquisitions et divers	256	550	550	550	1 906
Sous-total acquisitions & divers	1 011	1 250	1 250	1 250	4 761
Travaux bâtiments	1 465	1 200	1 200	1 200	5 065
Travaux espaces publics non transférés	1 047	900	900	900	3 747
Fonds de concours CPS : voirie, eaux pluviales	1 094	700	936	936	3 666
Vidéoprotection	170				170
Cimetières	141				141
Aires de jeu, de sports, d'évolution	120				120
Plan lumière	200				200
Salle de la Terrasse	30				30
Ecole du Centre	208	1 500	2 650		4 358
Second œuvre crèche Moulon	215				215
Parkings	530				530
Bergeries château de Belleville	190				190
Tennis couverts Chevy	545				545
Sol Courcelle - cinéma - gendarmerie	390				390
Nouveau CTM et archives	1 670	400	700		2 770
Restes à réaliser 2019 (globalisés)	3 999				3 999
Sous-total travaux	12 013	4 700	6 386	3 036	26 135
TOTAL EQUIPEMENT	13 024	5 950	7 636	4 286	30 896

7,7 M€/an moyens

✓ **Total des opérations identifiées = 30,9 M€ bruts.**

→ Soit un rythme moyen de **7,7 M€/an** dans la continuité de 2019.

En termes de réalisations : prise en compte de l'effet crise → décalage sur 2021 d' 1/3 des 13,0 M€ de la tranche 2020 (et recettes associées).

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : RECETTES DEFINIVES

✓ **Total = 10,2 M€**, soit un montant moyen de 2,5 M€/an.

Prévisions de recettes définitives d'investissement 2020-2023

Montants en k€	2020	2021	2022	2023	Total
Cessions	389				389
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	670	1 761	775	989	4 196
Région IdF	75	190	425		690
Département - Ecole du Centre	5	370	869		1 244
Département - Nouveau CTM & Archives	840	400			1 240
Participations EPA Plateau de Saclay		-200			-200
Subvention Etat (DSIL)	225				225
Subventions diverses	23	100	100	100	323
Recettes diverses	72	100	100	100	372
Restes à réaliser 2019 (globalisés)	1 701				1 701
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	4 000	2 721	2 269	1 189	10 180

2,5 M€/an moyens

→ Investissement net à financer sur 4 ans = $30,9 - 10,2 = 20,7$ M€, soit 5,2 M€/an moyens.

- Via l'épargne et l'endettement pour le solde.

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE : DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables, a priori modiques) :

Service net de la dette en place

Montants en M€	2019	2020	2021	2022	2023
Capital brut	2,4	2,3	2,0	2,0	1,6
<i>Capital pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,5</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,3</i>	<i>-0,2</i>
Intérêts bruts	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
<i>Intérêts pris en charge par la CPS</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Annuité nette des remboursements CAPS	2,7	2,6	1,8	1,9	1,6

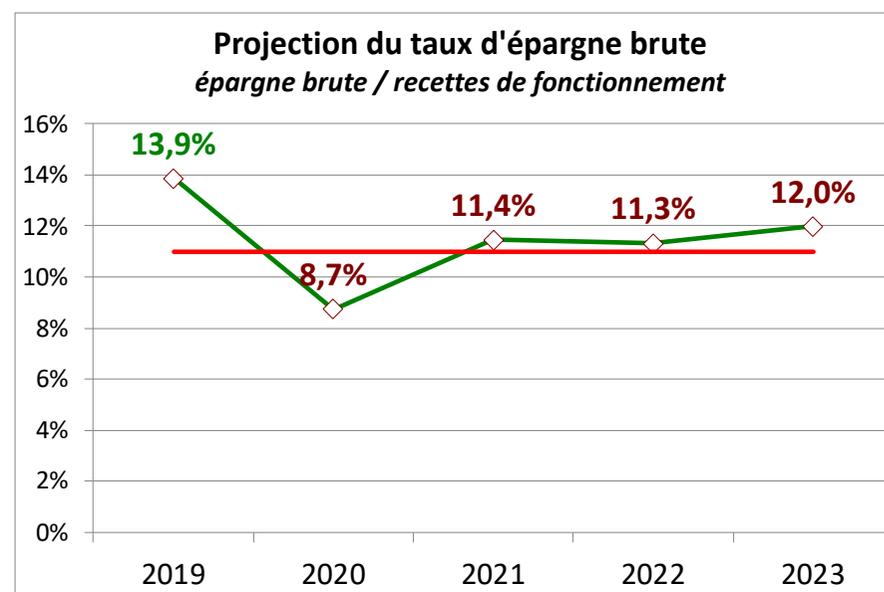
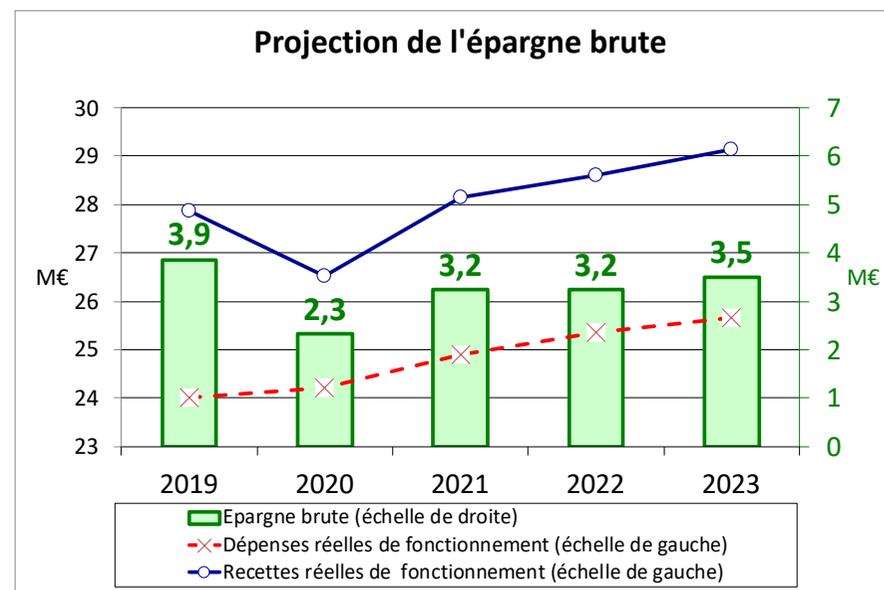
- ✓ **Emprunts nouveaux** :
 - Calibrés afin d'équilibrer les comptes administratifs prévisionnels.
 - Service calculé sur la base des hypothèses suivantes :
 - Durée de 15 ans.
 - Taux d'intérêt moyen de 1,25% en 2020-2021, puis +0,25 point/an.

RESULTATS : EPARGNE BRUTE

✓ **Net repli de l'épargne brute en 2020 : -1,6 M€ → 2,3 M€.**

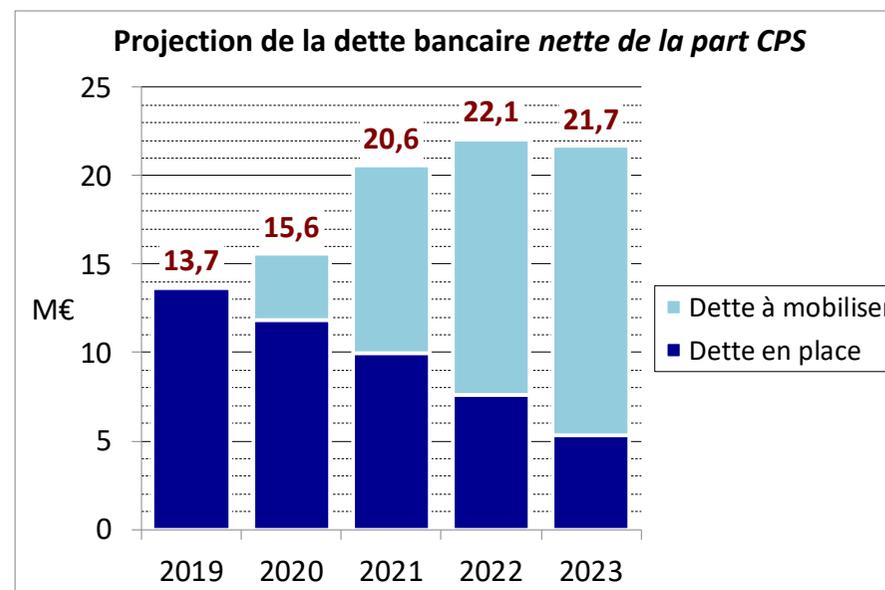
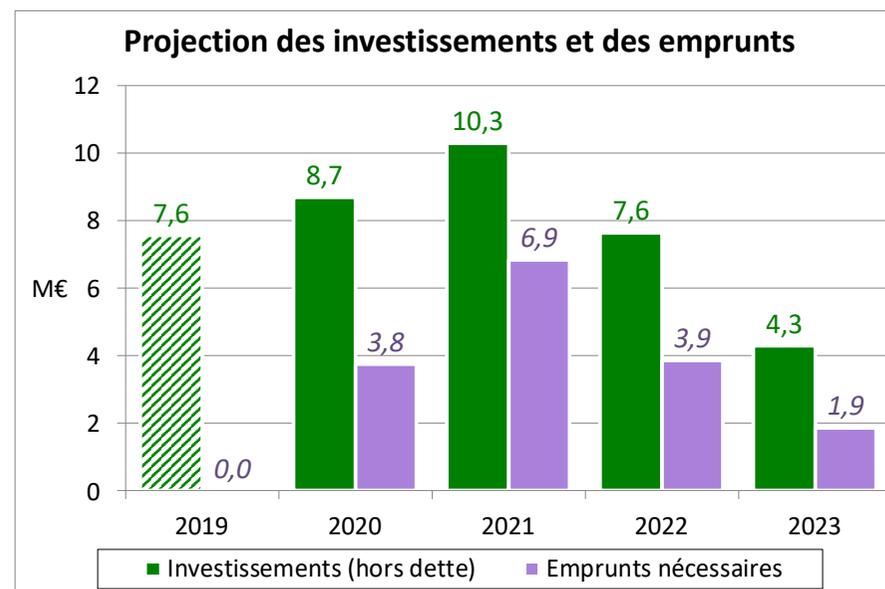
- 2019 bénéficiait d'un millésime exceptionnel de droits de mutation.
- Effet crise valorisé à -0,8 M€ nets.

✓ **Taux d'épargne qui redevient satisfaisant en 2021 (> 11%) après une incursion autour de 9% en 2020 où la zone d'alerte (7%) n'est cependant pas touchée.**



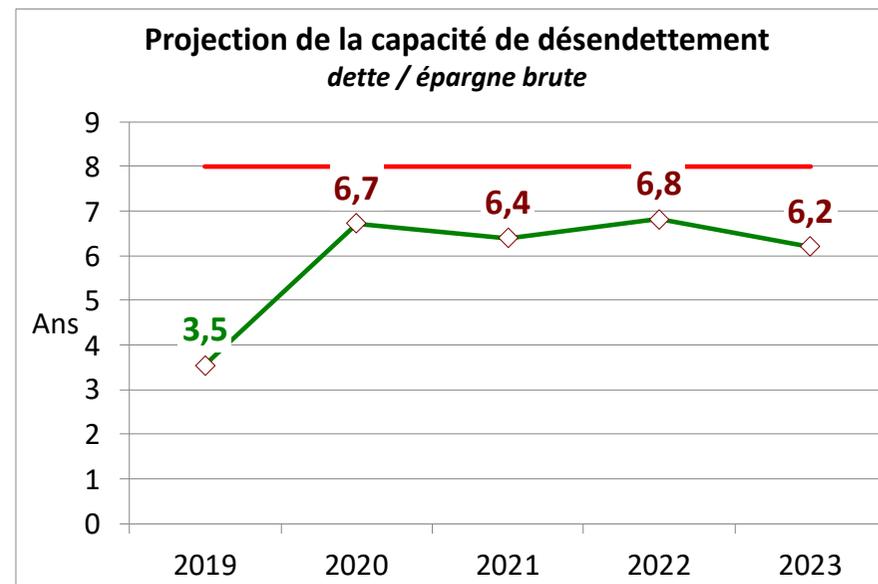
RESULTATS : INVESTISSEMENT ET DETTE

- ✓ **16 à 17 M€ d'emprunts requis en 4 ans** pour financer les investissements identifiés.
- ✓ Montant qui excède les remboursements d'emprunts anciens.
- ✓ **Conséquence : augmentation de la dette nette → ≈ 22 M€ en 2022-2023.**



RESULTATS : SOLVABILITE

- ✓ La dette supplémentaire ne compromet pas la solvabilité : **le ratio de désendettement, certes remonte, mais en se tenant à distance de la prudente borne des 8 ans → 6,2 ans en 2023.**



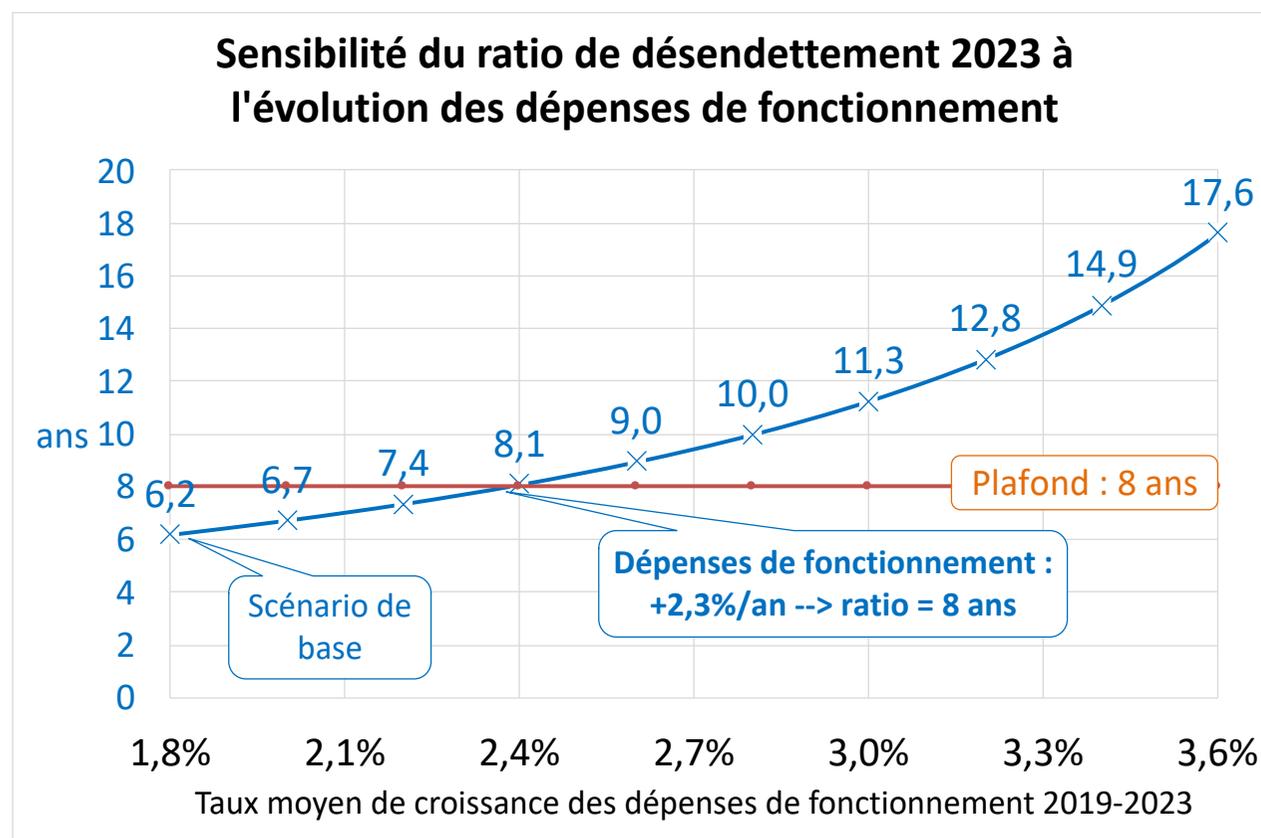
Conclusion

Sur la base des hypothèses émises, le PPI projeté est viable, ainsi qu'en témoigne la maîtrise des 2 indicateurs cibles, dont les bornes sont situées à un niveau délibérément prudent :

- taux d'épargne brute 2023 = 12,0% (seuil : 11%)
- capacité de désendettement 2023 de 6,2 ans (plafond : 8 ans).

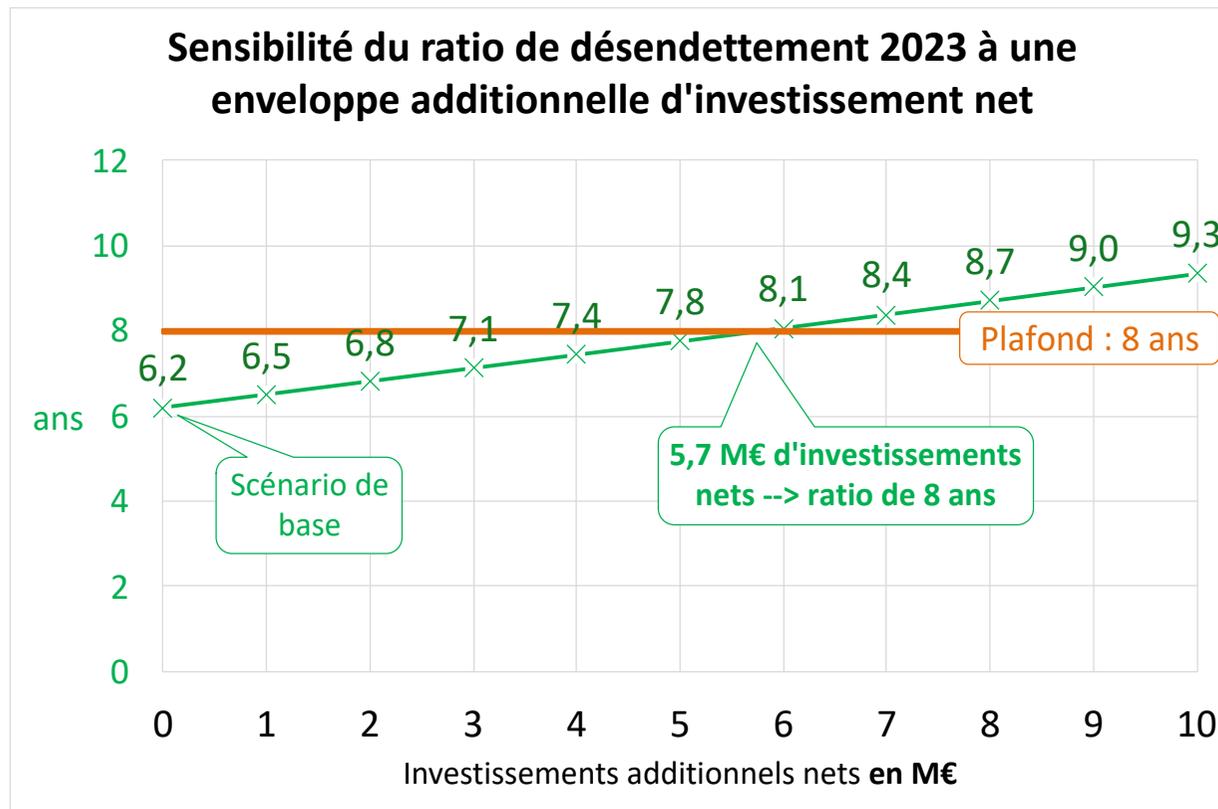
ANALYSES DE SENSIBILITE : PLAFOND SUPPORTABLE DE CROISSANCE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Question : Que deviendrait le ratio (limitant) de capacité de désendettement si les dépenses de fonctionnement devaient évoluer plus vite, toutes choses égales par ailleurs ? **Maxi supportable = 2,3%/an.**



ANALYSES DE SENSIBILITE : PLAFOND SUPPORTABLE D'INVESTISSEMENT

- ✓ **Question** : Que deviendrait le ratio (limitant) de capacité de désendettement si les investissements nets étaient majorés, toutes choses égales par ailleurs ? **Maxi supportable = 5,7 M€ d'investissements nets additionnels.**



OBJECTIFS CONSOLIDES DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE BESOIN DE FINANCEMENT (LPFP ART. 13)

✓ Projection des dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

<i>Montants en M€</i>		2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal	(1)	24,0	24,2	24,9	25,4	25,7
Budget annexe de la régie publicitaire	(2)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total brut dépenses réelles de fonctionnement	(4)=(1)+(2)+(3)	24,1	24,3	25,0	25,4	25,7
<i>Flux inter-budgets</i>	(5)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total dépenses de fonctionnement consolidées	(6)=(4)-(5)	24,0	24,2	24,9	25,4	25,7
Variation annuelle			1,0%	2,8%	1,9%	1,2%

✓ Projection du besoin de financement consolidé :

Objectif d'évolution du besoin de financement

<i>Montants en M€</i>	2019	2020	2021	2022	2023
Budget principal	-2,4	1,5	4,7	1,2	-0,6
Budget annexe de la régie publicitaire	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
Total = besoin de financement consolidé	-2,4	1,5	4,7	1,2	0,4

7,7 M€

POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2020-2023 (1)

- ✓ Le scénario de base de la prospective financière 2020-2023 repose sur les principales hypothèses suivantes :
 - Dépenses de fonctionnement : +1,6%/an, incluant les frais de fonctionnement des nouveaux équipements du Moulon (école, crèche, mairie annexe).
 - Taux fiscaux : poursuite du gel amorcé en 2009.
 - Programme d'opérations identifiées en investissement de 30,9 M€ bruts / 20,7 M€ nets de subventions, FCTVA,
- ✓ Les recettes de fonctionnement nettes des prélèvements devraient évoluer d' 1,2%/an d'ici 2023, dopées par les bases fiscales supplémentaires attendues au Moulon, mais ralenties par le repli des dotations d'Etat et la hausse du FPIC. Le remplacement de la taxe d'habitation par la taxe foncière départementale assortie d'un dispositif technique de coefficient correcteur devrait être neutre pour la Ville.
- ✓ Hypothèse est faite d'un impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville limité à 2020. 1,2 M€ de recettes courantes devraient être perdues cette année eu égard à la tendance longue (atténués par 0,4 M€ d'atténuations de charges). Cette hypothèse, émise fin mai, méritera d'être consolidée le moment venu.
- ✓ La crise aura de possibles effets différés, non-quantifiables aujourd'hui, via les liens financiers qu'entretient la Ville avec des partenaires encore plus exposés qu'elle (CPS, Etat, ...).

POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2020-2023 (2)

- ✓ Face aux profondes incertitudes de la période qui s'ouvre, il convient de s'assigner des limites financières très conservatrices :
 - un taux d'épargne brute plancher de 11%
 - une capacité de désendettement plafond de 8 ans.
- ✓ Le scénario de base ne s'en avère pas moins viable financièrement :
 - Après un creux marqué en 2020, le taux d'épargne brute revient autour de 12%.
 - Le ratio de désendettement s'équilibre autour de 6 ans.
- ✓ Attention, les résultats des projections s'avèrent très sensibles à la maîtrise du fonctionnement. Si les dépenses venaient à évoluer au-delà de 2,3%/an (contre 1,6% projetés), alors le programme d'investissements identifiés ne serait plus finançable (ratio de désendettement > 8 ans).
- ✓ En revanche, à hypothèses de fonctionnement inchangées, un potentiel additionnel d'investissement de 5,7 M€ sur 2021-2022-2023 se fait jour.
- ✓ Néanmoins, si prudents soient les ratios limites retenus (11% et 8 ans), il serait hasardeux d'affecter cette enveloppe d'investissement avant d'en savoir plus sur la durée, l'ampleur et les effets de la crise sanitaire.

ANNEXE : COMPTES DETAILES DU SCENARIO DE PROSPECTIVE

Fonctionnement

Montants en M€

2019 2020 2021 2022 2023

Recettes réelles de fonctionnement nettes	27,9	26,5	28,1	28,6	29,1
Fiscalité	17,5	17,7	18,3	18,8	19,4
dont 3 taxes : TH, TFB, TFNB	15,36	15,90	16,48	16,98	17,50
dont droits de mutation	1,47	1,20	1,20	1,20	1,20
dont autres	0,64	0,64	0,64	0,65	0,66
Concours d'Etat & compensations réforme TP	2,7	2,7	2,4	2,3	2,3
dont DGF	1,61	1,60	1,52	1,44	1,41
dont compensations réforme TP	0,83	0,82	0,81	0,80	0,78
dont compensations fiscales et dotations diverses	0,24	0,27	0,10	0,10	0,10
Autres recettes courantes	8,8	7,4	8,7	8,8	8,9
dont subventions et participations	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2
dont produits de tarification + convention CPS	5,0	5,1	5,1	5,2	5,2
dont loyers	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8
dont autres	0,8	-0,6	0,6	0,6	0,6
Prélèvement sur recettes	-1,2	-1,3	-1,4	-1,4	-1,4
dont FPIC	-0,45	-0,48	-0,51	-0,53	-0,53
dont attribution de compensation CPS	-0,66	-0,83	-0,83	-0,83	-0,83
dont divers	-0,04	-0,02	-0,02	-0,02	-0,02
Dépenses réelles de gestion courantes	23,7	24,0	24,6	25,0	25,3
Personnel (012)	15,2	15,7	16,0	16,3	16,6
Achats (011)	6,6	6,7	6,7	6,8	6,8
Subventions & participations	1,6	1,7	1,6	1,6	1,6
Autres dépenses de gestion	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Epargne de gestion	4,1	2,6	3,5	3,5	3,8
Frais financiers nets remboursements CPS	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
Épargne brute	3,9	2,3	3,2	3,2	3,5

Investissement et ratios cibles

Montants en M€

2019 2020 2021 2022 2023

Dépenses réelles d'investissement	9,5	10,5	12,1	10,0	6,6
Capital des emprunts net remboursements CPS	1,9	1,9	1,9	2,4	2,3
Investissements hors dette	7,6	8,7	10,3	7,6	4,3
dont acquisitions, SDI, urbanisme	1,7	6,8	7,0	7,1	7,2
dont travaux bâtiments et espaces publics	2,5	2,5	2,1	2,1	2,1
dont fonds de concours CPS	1,2	1,1	0,7	0,9	0,9
dont opérations	2,2	8,4	1,9	3,4	0,0
Recettes définitives d'investissement	2,9	4,0	2,1	2,9	1,2
FCTVA	0,7	0,7	1,8	0,8	1,0
Cessions	0,0	0,4	0,0	0,0	0,0
Subventions & divers	2,3	2,9	1,0	1,5	0,2
Emprunt	0,0	3,8	6,9	3,9	1,9
Variation du fonds de roulement	-2,71	-0,46	0,00	0,00	0,00
DETTE NETTE	13,7	15,6	20,6	22,1	21,7
TAUX D'EPARGNE BRUTE	13,9%	8,7%	11,4%	11,3%	12,0%
CAPACITE DE DESENETTEMENT	3,5	6,7	6,4	6,8	6,2